

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le lundi 2 juin 2025

AVIS – CFVU-2025-FORMATION-19

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**AVIS SUR LA PROPOSITION D'OUVERTURE D'UNE LICENCE
PROFESSIONNELLE ASSR A SENART ET DE LA CREATION DE 2 MASTERS
MEEF PRATIQUES INGENIERIE DE LA FORMATION (PIF) - COF 2**

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
VU le projet d'ouverture d'un groupe FA hors les murs de la Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes parcours Réseaux entreprises à l'IUT Sénart-Fontainebleau et de la création de deux parcours-types de Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques Ingénierie de la formation (PIF) à l'INSPE - COF 2, présentés à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 2 juin 2025 et annexés à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** à l'unanimité pour le projet d'ouverture :

- d'un groupe Formation en Apprentissage (FA) hors les murs de la Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes parcours Réseaux entreprises, à l'IUT de Sénart-Fontainebleau
- d'un groupe Formation en Apprentissage (FA) du Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Pratiques Ingénierie de la formation (PIF) parcours-types « Eduquer au développement durable : former à transformer les pratiques » à l'INSPE
- de Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Pratiques Ingénierie de la formation (PIF) à l'INSPE :
 - o Master MEEF PIF parcours-types « Enseigner dans un établissement français à l'étranger Mission Laïque Française »
 - o Master MEEF PIF parcours-types « Enseigner la Physique-Chimie en partenariat avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) »

tels que détaillés dans les documents annexés à la présente délibération (COF 2).

ARTICLE 2 :

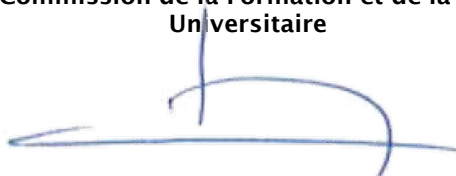
La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le lundi 2 juin 2025

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le lundi 2 juin 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 40

Nombre de membres en exercice : 38

Quorum : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 9

Total des membres présents et représentés : 28

DÉCOMPTE DES VOIX

Votants : 19

Votes exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Convention de partenariat entre l'Université Paris-Est Créteil et le Lycée Parc de Vilgénis relative à la formation d'étudiants en apprentissage dans la Licence Professionnelle ASSR

La présente convention relative à la formation d'apprentis inscrits dans la Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : Administration et Sécurité des Systèmes et Réseaux, parcours réseaux d'entreprises est conclue entre :

UPEC – Université Paris-Est Créteil - Val de Marne sise au 61 Avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL - N°UAI 0772347H

Identifiée par le numéro de déclaration d'activité (NDA) suivant : 11 94 P 000 794

Représentée par Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, agissant en sa qualité de Président de l'Université, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommé(s) "**Upec**"

Agissant au nom et pour le compte de sa composante l'Institut Universitaire de Technologie de Seine-et-Marne Sud « **IUT Sénart – Fontainebleau** », représentée par son Directeur, Monsieur Lounès CHELGHOUM, Ci-après dénommé(s) "**IUT Sénart – Fontainebleau**"

Et

Le LYCEE PARC DE VILGENIS, établissement public local d'enseignement, ci-après désigné « Lycée Parc de Vilgénis » sis 80 rue de Versailles, 91305 MASSY CEDEX

Représenté par son Proviseur Monsieur Marc Magaud, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé(s) "**Lycée**"

Ci-après désignés individuellement le "Partenaire" et collectivement les "Partenaires".

Préambule :

Les Partenaires rappellent tout d'abord leur volonté commune de :

- Renforcer les deux structures grâce à :
 - La production de matériaux pédagogiques en commun (cas pratiques, innovation pédagogique),

- Un enrichissement des équipes enseignantes grâce à la mixité des deux structures.
- Répondre par leur collaboration au sein de cette action à une convergence d'intérêts :
 - Ceux exprimés par l'IUT de Sénart-Fontainebleau, composante de l'Université Paris- Est Créteil de former et de professionnaliser un nombre croissant d'étudiants par l'intermédiaire de nouveaux partenariats et du développement de l'alternance ;
 - Ceux exprimés par les entreprises de recruter, pour contribuer durablement à leur politique de développement et de qualité, des jeunes dont les compétences seront adaptées à l'exercice et à l'évolution de leurs métiers et de participer activement, par la professionnalisation, à leur formation.

En conséquence de quoi il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les responsabilités réciproques des partenaires et de préciser les modalités de fonctionnement et de financement relatives à la licence professionnelle Métiers de l'informatique : Administration et Sécurité des Systèmes et Réseaux parcours Réseaux entreprises.

L'Université et le Lycée de Vilgénis actent qu'ils souscrivent au titre de l'exécution de la présente convention des obligations de moyens.

Composante concernée : IUT Seine-et-Marne Sud (Sénart / Fontainebleau)

Diplôme concerné :

Licence professionnelle Métiers de l'informatique : Administration et Sécurité des Systèmes et Réseaux parcours Réseaux entreprises.

- **Durée de la formation** : 1 an, année universitaire 2025-2026 pour un total de 450h de cours et 150 heures de projets tuteurés qui peuvent être réalisées intégralement en entreprise.

Effectifs : Un groupe avec :

- Effectif minimum : 18 alternants
- Effectif maximum : 26 alternants

Cette formation sera dispensée par voie de l'apprentissage

Arrêtés d'habilitation :

Licence professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et Réseaux parcours Réseaux entreprises : RNCP40102

Les Partenaires s'engagent conjointement et en conformité avec les documents d'accréditation :

- à mettre en œuvre les programmes de formation concernés par la Convention,
- à favoriser l'implication de leurs personnels enseignants et techniques et mettre à disposition leurs ressources techniques pour réaliser les programmes de formation concernés par la Convention,
- à organiser les dispositifs de suivi, d'évaluation et d'orientation des étudiants concernés par la Convention,
- à collaborer à l'évaluation des formations et à leur évolution.

L'UPEC est responsable du recrutement, des admissions, de l'inscription, du contenu pédagogique, des contrôles des connaissances et de la délivrance des diplômes. L'UPEC assure 228h d'enseignement.

Le Lycée accueille les enseignements et assure 272h d'enseignements définis dans la maquette de la formation. Le lycée doit communiquer à l'IUT les documents utiles à l'administration pédagogique de la formation.

Chaque partenaire prend en charge la couverture de son personnel, conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

Chaque partenaire reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la convention.

Chaque partenaire est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de l'autre Partenaire.

Chaque partenaire est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Convention aux biens mobiliers ou immobiliers de l'autre Partenaire.

Article 2 - Recrutement des alternants

Cette formation en contrat d'apprentissage s'adresse nécessairement à des personnes de moins de trente (30) ans justifiant d'au moins un Bac+2 validé (120 ECTS minimum).

Les candidatures seront déposées auprès de l'UPEC et/ou du Lycée.

Un jury de sélection présidé par le responsable pédagogique du diplôme sera nommé par le Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau. La direction générale du Lycée ou son représentant participera aux décisions du jury de sélection.

Les étudiants seront sélectionnés par le jurys.

Les apprentis sélectionnés seront inscrits à l'Université Paris-Est Créteil pour la durée totale de leur formation universitaire après avoir signé un contrat d'apprentissage avec leur employeur.

La formation étant en apprentissage, ils sont également inscrits au Centre de Formation en Apprentissage NumiA (CFA NumiA) qui est civilement responsable des apprentis au sens de l'article 1384 du code civil.

L'enregistrement des contrats d'apprentissage sera assuré par le Lycée, qui percevra les coûts contrats définis par France-Compétences.

Article 3 - Responsabilité administrative

Pendant la durée de formation, l'alternant demeure sous la responsabilité de l'entreprise d'accueil (ou de son prescripteur) en ce qui concerne tous les risques d'accident de travail et d'accident du trajet au sens de la législation en vigueur.

Les alternants devront se conformer au règlement intérieur du Lycée ou de l'établissement d'accueil concerné qui sera porté à leur connaissance en début de formation.

Les Partenaires s'interdisent de porter à la connaissance d'autrui, toute information, document, donnée, idée ou concept émanant de leurs services respectifs et considérés comme strictement confidentiels.

Chaque Partenaire conserve la propriété de ses méthodes, du savoir-faire et des outils préexistants notamment les supports pédagogiques, logiciels... qui lui sont propres.

Les productions communes sont à disposition des deux structures.

Article 4 - Modalités de coordination

Le comité de pilotage entre le Lycée Parc de Vilgénis et l'IUT est composé du Directeur de l'IUT ou son représentant, des responsables de formation et du Proviseur du Lycée ou son représentant.

Ce comité de pilotage coordonne chaque année l'accueil de la nouvelle promotion, organise le calendrier de l'alternance et répartit les enseignements entre les deux partenaires conformément à la maquette pédagogique.

Un conseil de perfectionnement assure le suivi de la formation, de l'alternance formation/emploi, de la progression des alternants, et met en place les dispositions complémentaires éventuellement nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Ce conseil présidé par le directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau (ou son représentant) sera composé par les représentants de chacun des partenaires comme suit :

- pour l'IUT :
 - du responsable pédagogique de la formation ;
 - de membres de l'équipe pédagogique
- pour le Lycée :
 - du responsable pédagogique du groupe ;
 - de membres de l'équipe pédagogique
- des représentants des entreprises partenaires.

Ce conseil peut s'adjoindre toute personne qu'il lui semble opportun d'inviter pour participer à ses travaux. Il se réunira au moins une fois par an et donnera lieu à un compte-rendu.

Article 5 - Modalités pédagogiques

La coordination pédagogique de cette formation est confiée aux responsables pédagogiques du cycle désigné par le Directeur de l'IUT et le Proviseur du Lycée.

Les enseignements sont assurés par une équipe pédagogique, constituée conjointement par l'IUT Sénart-Fontainebleau et le Lycée réunissant leurs enseignants et des professionnels.

L'ensemble des intervenants est validé par les commissions ad hoc de l'Université Paris-Est Créteil.

La formation sera entièrement dispensée dans les locaux du Lycée.

L'IUT assurera 228h d'enseignement (cours et projets tutorés), et le suivi des apprentis sera assuré à parts égales par les deux parties.

Le diplôme visé à l'article 1 ci-dessus sera attribué par un jury, désigné par le Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau sur proposition du conseil de l'IUT Sénart-Fontainebleau et sera présidé par un enseignant permanent de l'UPEC.

Le proviseur du Lycée ou son représentant participera aux décisions du jury de validation.

Article 6 - Communication

Les opérations de communication autour des actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention pourront être prises en charge de façon autonome par l'un ou l'autre des partenaires après information et accord mutuels sur les contenus et supports

Chaque support de communication devra porter les logos du Lycée, de l'IUT Sénart-Fontainebleau et de l'Université Paris-Est Créteil.

Article 7 - Conditions financières

Le Lycée prend en charge la gestion administrative et financière des contrats d'apprentissages par l'intermédiaire de son CFA.

Il assure également le développement commercial par les contacts avec des entreprises susceptibles de devenir partenaires.

La facturation se fera sur les principes suivants :

- Un reversement de 230 € TTC / heure pour 228 heures d'intervention assurées par les enseignants de l'IUT, soit $230 \text{ €} \times 228 \text{ h} = 52\,440 \text{ €}$
De plus, le Lycée versera un montant forfaitaire de 1500 euros par alternant.

Le Lycée s'engage à transmettre à l'IUT :

- Mi-janvier 2026, la liste des alternants inscrits au 31/12/2025, dans laquelle figurera la date des ruptures de contrat éventuelles.
- Mi-mai 2026, la liste des alternants dans laquelle figurera la date des ruptures de contrat éventuelles et la date des nouveaux contrats.

Pour toute rupture de contrat à partir du 01/01/2026, un prorata sera appliqué sur le montant de 1 500 € par alternant.

L'UPEC fera parvenir au Lycée deux factures établies par l'IUT en 2 échéances :

- **1ère échéance** : le 30 janvier 2026, une facture correspondant à 40% des recettes
- **2^e échéance** : le 30 juin 2026, une facture correspondant au solde.

Le Lycée s'engage à payer dans les deux mois qui suit la facture à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris Est Créteil, par chèque ou par virement (code banque : 10071 ; code guichet : 94000 ; numéro du compte : 000 1001326 ; clé : 65).

En cas de litige, les deux partenaires chercheront par tout moyen une solution négociée.

En cas de non-conciliation, le différent sera porté à la connaissance du tribunal administratif de Melun.

Un suivi de l'application de la présente convention sera assuré conjointement, dans le cadre d'une concertation régulière, par les signataires de la présente convention, ou leurs représentants.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur le 01/09/2025 et est conclue pour un cycle de formation, soit un (1) an. Chaque cycle fera l'objet d'une nouvelle convention.

En cas de non renouvellement de la convention pour la rentrée 2026, chaque partenaire s'engage à informer l'autre au moins trois mois avant la fin de la présente convention, par un courrier adressé en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 - Résolution des litiges

La présente convention est soumise au droit français.

En cas de litige, les deux Partenaires chercheront par tout moyen une solution amiable. En cas de désaccord persistant pendant une durée supérieure à trois (3) mois, le différend sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 10 - Protection des données personnelles

Dans le cadre de ce partenariat, vous nous avez communiqué des informations personnelles que nous traitons et conservons à des fins de suivi du contrat dans une base de données (Contrathèque). Les données personnelles enregistrées sont : le nom et le prénom des contacts, l'adresse mail professionnelle, le téléphone, les données de connexion et la fonction de la personne concernée.

Le responsable de traitement est Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé, président de l'UPEC. La base légale de ce traitement est l'exécution contractuelle. Les données collectées ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : personnels UPEC habilités à accéder à la base. Les données sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans et seront supprimées à l'issue de cette période.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter : contratheque@u-pec.fr. En cas de questions sur vos droits, le délégué à la protection des données de l'UPEC est joignable à l'adresse suivante : dpo@u-pec.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Créteil,

Pour l'Université Paris Est Créteil,
Jean-Luc DUBOIS RANDÉ, Président

Pour le Lycée.
Marc MAGAUD, Proviseur

Pour L'IUT de Seine-et-Marne Sud
Lounès CHELGHOUM, Directeur

2024/
2025

Fiche de suivi COF ouverture de parcours diplômant

Fiche d'identité	
Niveau diplôme :	☒ Licence Professionnelle
Mention :	Métiers de l'informatique, administration et sécurité des systèmes
Parcours-type :	Réseaux entreprise

Dates et avis des Instances compétentes - A RENSEIGNER PAR POF	
Conseil de Perfectionnement :	
Conseil de la composante :	Date : 03/04/25 RD fourni : ☐ Oui ☒ Non
Date prévue CFVU :	

Expertise membres Commission Offre de Formation - Questions et remarques sur les différents documents

I. Vos questions et remarques par blocs d'informations du formulaire Word :

1. Description générale

→ Est-ce-que le contexte et l'argumentaire sont explicites ? Les objectifs clairement identifiés ? Conseil de perfectionnement bien mis en place ?...

Etendre son rayonnement sur le territoire/ Répondre à un besoin/ permettre l'accès à une formation reconnue dans un lycée et ouvrir la poursuite d'étude

Formation très technique. Répond à un marché

- Entretien de motivation (admission) avec un jury pédagogique et professionnel : par qui sont menés ces entretiens SVP ? Il faut un jury associant des enseignants UPEC.

Les entretiens sont menés par un jury composé d'enseignants de l'Upec et présidé par la responsable de la formation (enseignante Upec). La direction du lycée ou son représentant participera au jury (voir convention).

- Ce parcours existe déjà, en quoi celui-ci sera différent à part la modalité à distance ? Les enseignants du lycée qui ne participent pas au parcours existant ? Et en termes de contenus ?

Il s'agit de l'ouverture d'un nouveau groupe en présentiel avec un nouveau partenaire (Lycée). Les enseignants du lycée assure une partie des enseignements dans ce nouveau groupe.

Les contenus des cours sont les mêmes que ceux du groupe existant (même maquette).

2. Dispositifs d'aide à la réussite et ouverture internationale

→ Existence dispositif d'accompagnement des étudiants ; Ouverture internationale ; Existence aménagements prévus pour les publics spécifiques...

Coaching et communication tout au long de l'année

3ECTS d'anglais. Ok

3. Insertion professionnelle et poursuites d'études

→ *Présence UE préprofessionnelles et professionnelles ou stage ; Existence dispositifs d'aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle ; Existence dispositifs d'aide à l'orientation...* Très bon taux d'insertion (toutefois, pas de données)

4. Moyens et charges

→ *Cohérence M3C en termes de volumes horaires d'enseignements...*

- Volume d'enseignement correspondant au cadre avec une part importante sur les travaux pratiques en 2 groupes.
- 0 dans le tableau charges d'enseignements pourtant il y en a bien ?
Le tableau mentionne les charges d'enseignement pour FI et FC mais pas pour FA. La colonne FC a été modifiée en FA et la dernière ligne du tableau est maintenant complétée.
- Le partenaire versera à l'IUT 230 € par heure assurée par l'IUT (228h assurées par l'IUT) + 1 500€ par apprenti (18 apprentis attendus).
- Dans le Word, je lis « 600h (450h cours + 150h projet tutoré (50h en présentiel + 100h en autonomie) » et dans l'AF, en « rappel d'heures », je vois 550H ?
Le volume horaire total par étudiant et de 500h présentiel. La correction est faite dans l'AF.

II. Vos questions et remarques à propos de la maquette prévisionnelle :

→ *Dans le cadre d'une demande d'ouverture de parcours, nous devons avoir, à minima, les champs bordeaux de l'onglet "Maquette" : pavé d'identification bien renseigné ; nombre ECTS cohérent avec le diplôme ; présence semestres et UE ; mutualisation renseignée... Les autres onglets ne sont pas obligatoires au stade COF*

- Maquette non semestrialisée - Merci de préciser les semestres SVP.
Maquette présentée a été votée en 2022 et reconduite à l'identique. Pour 2026-2027, la maquette sera semestrialisée.
- Les effectifs ne sont pas les mêmes que dans le Word. Idem pour le site de formation.
Les effectifs dans la maquette concernent les groupes déjà existants.
- La maquette prévoit des cours à distance, pas le Word ?
Le distanciel concerne un autre groupe existant. Le nouveau groupe sera en présentiel.
- Merci de fournir la maquette propre au projet SVP;
- Beaucoup d'h en distanciel : erreur, c'est plutôt une colonne totale à renommer non ?
Le distanciel concerne un autre groupe existant
- Projet tutoré doit représenter au moins 1/4 du volume de la formation hors stage (art. 7 LP) soit 210h et non pas 130h ?
Le volume horaire total est de 500h. Le quart représente 125h
- Libellé des UE à formuler en verbes d'action et en compétences d'ici rentrée 26-27 au plus tard.
Maquette sera modifiée en conséquence en 2026-2027

III. Vos questions et remarques sur le tableau équipe pédagogique :

☞ *Tableau bien renseigné ; Unité d'enseignement d'intervention précisées... OK*

Votre ressenti sur le projet :

Points forts :

- Ce projet me semble pertinent et cohérent en complémentarité avec l'activité actuelle de l'IUT de Sénart.
- Le partenariat entre la Licence ASSR de l'IUT de Sénart et le Lycée Parc de Vilgénis à Massy s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement et d'ouverture territoriale de l'UPEC
- Ce projet de partenariat illustre la volonté de l'UPEC de concilier excellence académique, ouverture sociale et ancrage territorial, en développant une formation adaptée aux besoins du marché du travail et aux défis numériques de demain.
- Permettre l'accès à une formation de pointe à un plus large public / étendre l'ancrage territorial

Points faibles :

Votre avis et vos éventuelles recommandations :

V1 : Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions

V2 : Favorable

2024/2025

Projet de Diplôme en Partenariat en France

Préambule

La convention définira l'ensemble des éléments pédagogiques et organisationnels du programme et fera apparaître notamment :

- le ou les responsables du programme au sein de chaque établissement partenaire et leur rôle ;
- les modalités de formation et de constitution des équipes pédagogiques ;
- les modalités de recrutement et de sélection des étudiants (niveau et diplômes prérequis pour l'éligibilité au partenariat, niveau en langues exigé, procédure de sélection et définition des instances ou référents compétents en la matière...);
- l'effectif étudiant visé ;
- les modalités d'inscription des étudiants précisant les droits et frais de formation à acquitter ;
- les modalités de délivrance de la formation : maquettes d'enseignement, langue(s) d'enseignement, accompagnement matériel, pédagogique et linguistique des étudiants et, s'il y a lieu, alternance des périodes de formation chez chacun des partenaires ;
- la constitution des jurys de diplômes et les modalités de contrôle et d'évaluation des connaissances et des compétences acquises ;
- le mode de délivrance des diplômes et le cas échéant d'attribution des crédits européens ;
- les modalités d'évaluation de la formation ;
- les moyens financiers, humains, matériels et organisationnels mis à disposition par chaque établissement partenaire; les modalités de prise en charge financière des missions des personnels ; l'organisation matérielle et le suivi du programme.

Dates et avis des Instances compétentes

Conseil de la composante :  **Impérativement joindre le relevé de décisions afférent** Date : 03 avril 2025
Avis : Favorable

Fiche d'identité

Fiche d'identité	
Niveau diplôme :	☐ Licence ☒ Licence Professionnelle ☐ BUT ☐ Master
Niveau du cycle (hors LP) :	☐ L1/BUT1 ☐ L2/BUT2 ☐ L3/BUT3 ou LP ☐ M1 ☐ M2
Nom de l'Etablissement partenaire :	Lycée Parc de Vilgénis 91305 Massy
☒ Projet d'une seule composante Indiquer la composante/UFR porteuse : - IUT Sénart-Fontainebleau	☐ Projet inter-composante Indiquer les composantes/UFR co-porteuses <u>ou</u> associées : - -
Intitulé du parcours diplômant :	Réseaux entreprises
Libellé de la mention d'appartenance : (Cf Arrêtés d'accréditation en vigueur)	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes
Co-accréditation de la mention :	☒ Non ☐ Oui, préciser établissement :
Secteur disciplinaire SISE : Voir tableau lien ICI	
Champs de formation :	
☒ Champ 1 : Sciences, Ingénierie, Technologies ☐ Champ 2 : Santé ☐ Champ 3 : Humanités, Cultures, Sociétés ☐ Champ 4 : Education, Formation, Interventions sociales ☐ Champ 5 : Villes, Transports et Territoires ☐ Champ 6 : Economie et Management ☐ Champ 7 : Etudes juridiques, politiques et échanges internationaux	
Domaine :	☐ ALL ☐ DEG ☐ SHS ☒ STS
Année universitaire d'ouverture souhaitée :	2025-2026
Site(s)/Campus de formation :	IUT SENART
Durée souhaitée de la convention :	1 an

Contacts		
Responsable (s) du projet	UPEC	Etablissement partenaire
Nom et prénom :	OUBEKKOU Manon MAZIOUD Atef	JATTI Aziz MARTIN José-David
Fonction :	Responsable de la formation Responsable du Pole-multi-formations	Coordinateur pédagogique Coordinateur pédagogique
Composante :	UPEC-IUT SENART	Lycée Parc de Vilgénis (Massy)
Courriel :	karima.oubekkou@u-pec.fr mazioud@u-pec.fr	aziz.jatti@gmail.com jdmartin92@gmail.com
Téléphone :	06 51 14 85 32 06 12 28 41 27	+33 6 82 03 48 06

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation → éléments à mettre en avant en CFVU	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en quelques lignes</i>	4 Dans le cadre de son développement et de son rayonnement, la Licence Professionnelle Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux (ASSR) de l'IUT de Sénart souhaite établir un partenariat stratégique avec le Lycée Parc de Vilgénis à Massy. Actuellement, l'IUT de Sénart couvre principalement le bassin sud de la Seine-et-Marne. Grâce à ce partenariat, il pourra étendre son influence vers l'Essonne (91) et le sud-ouest de Paris, permettant ainsi de toucher un public plus large et de former davantage de talents dans les domaines de l'infrastructure informatique et de la cybersécurité. Ce partenariat permettra aux étudiants du lycée Parc de Vilgénis d'avoir une passerelle directe vers une formation professionnalisante et reconnue, leur offrant des perspectives d'avenir solides dans un domaine en constante évolution.
Historique de coopération : <i>Préexistence d'un accord cadre Rencontre lors d'appel à projet ?</i>	4 Nouveau projet
Motivation de votre demande : <i>En quoi le projet s'inscrit-il dans la stratégie de l'UPEC ?</i>	Alignement du projet avec la stratégie de l'UPEC Le partenariat entre la Licence ASSR de l'IUT de Sénart et le Lycée Parc de Vilgénis à Massy s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement et d'ouverture territoriale de l'UPEC. 1. Renforcement de l'ancrage territorial et élargissement du bassin de recrutement <u>Développement territorial</u> : L'UPEC s'engage à renforcer sa présence sur le territoire francilien. Ce partenariat permet d'étendre la couverture de la Licence ASSR du bassin sud Seine-et-Marne (77) vers l'Essonne (91) et le sud-ouest de Paris, facilitant ainsi l'accès à l'enseignement supérieur pour un plus grand nombre d'étudiants. <u>Inclusion et égalité des chances</u> : En proposant une passerelle vers une formation professionnalisante, ce projet favorise l'accessibilité aux études supérieures, notamment pour les jeunes issus de lycées technologiques et professionnels. 2. Excellence académique et professionnalisation des formations Une formation reconnue et classée parmi les meilleures licences en informatique et cybersécurité selon le classement Eduniversal. <u>Un enseignement professionnalisant</u> grâce à un fort taux d'alternance et des liens privilégiés avec les entreprises du secteur, en phase avec la volonté de l'UPEC de renforcer l'employabilité de ses diplômés.

Modalités et critères de recrutement :

(nomination, niveau de langue, tests, entretiens...)

Public Cible :

- Étudiants titulaires d'un BTS, BUT2, L2 en informatique, réseaux ou équivalent.
- Professionnels en reconversion ou en recherche d'une spécialisation en administration et sécurité des systèmes et réseaux.

Modalités de recrutement :

- Dossier de candidature (parcours académique, expériences professionnelles et motivation)
- Étude du dossier et pré-sélection sur critères académiques et techniques
- Entretien de motivation avec un jury pédagogique et professionnel
- Recherche et validation d'un contrat d'alternance avec une entreprise partenaire

Critères de sélection :

1-Compétences académiques & techniques

- Bases solides en informatique, réseaux et cybersécurité
- Maîtrise des outils et concepts en administration système et réseau
- Capacité à travailler sur des projets techniques en autonomie et en équipe

2-Motivation & projet professionnel

- Intérêt fort pour la cybersécurité, l'administration système et réseau
- Capacité à s'intégrer en alternance et à évoluer dans un environnement professionnel
- Cohérence entre le parcours académique et les objectifs professionnels

3-Aptitudes transversales

- Esprit d'analyse et de résolution de problèmes
- Capacité à travailler en mode projet et en équipe
- Autonomie, rigueur et curiosité technologique

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1. Organisation des enseignements et stage

Localisation de la formation :	Lycée Parc de Vilgenis 80 Rue de Versailles BP112, 91305 Massy
Durée de la formation : (en mois ou année)	12 mois (une année)
Période de formation : (dates précises)	Début : septembre 2025 Fin : septembre 2026
Volumes horaires de la formation	
Volume horaire global par inscrit : (présentiel, E-learning et stage compris)	600h (450h cours + 150h projet tutoré (50h en présentiel + 100h en autonomie)
Volume horaire présentiel par inscrit :	500
Volume horaire distanciel par inscrit :	0
Volume horaire de l'éventuel stage : (« NA » si aucun stage n'est prévu et passer à « Mémoire et soutenance »)	Formation en apprentissage
Organisation de l'éventuel stage – obligatoire en Master (cf. loi du 10 juillet 2014, le stage est obligatoire en vue d'obtenir un diplôme ou une certification. Il est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement)	
Type d'enseignement :	☒ Obligatoire ☐ Facultatif
Nom et statut de la ou des personnes responsables de la coordination des stages :	- -
Durée du stage : (en jours, semaines ou mois)	Formation en apprentissage
Pays de réalisation du stage : (préciser les possibilités)	
Type de stage : (milieu universitaire, entreprise, etc...)	Formation en apprentissage (période en entreprise)
Nom et statut de la ou des personnes évaluant le stage	- -
Mémoire et soutenance	
Mémoire : Si oui, préciser la/les langue(s) de rédaction	☒ Oui Portfolio de compétences réalisé sur MAHARA de l'UPEC en français ☐ Non
Soutenance :	☒ Oui ☐ Non
Si oui, dans quelle établissement devra-t-elle avoir lieu ?	Lycée Parc de Vilgenis
Date(s) / périodes d'examens prévue(s):	Contrôle continu intégral

2. Encadrement pédagogique assuré par l'UPEC

Nom	Prénom	Statut	Charge d'enseignement (en HeTD)
OUBEKKOU	Manon Karima	MAST	77
MAZIOUD	Atef	MCF	25
GEORGES	Eric	Professionnel	21
LAUZERO	Paul	Professionnel	35
JORGE	Jonathan	Professionnel	35
DOUANES	Alexis	Professionnel	21
BRACQ	Aexis	Professionnel	14

3. Répartition des enseignements (en heure d'enseignement)

Statut des intervenants	En présentiel	En distanciel
Enseignants-chercheurs permanents de l'Upec	102	
Enseignants permanents de l'Upec		
Vacataires de l'Upec	126	
Enseignants-chercheurs permanents du partenaire		
Enseignants permanents du partenaire	167	
Vacataires du partenaire	105	

4. Composition du jury de délivrance du diplôme

(au moins trois personnes titulaires)

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
MAZIOUD	Atef	UPEC	PRESIDENT
OUBEKKOU	Manon	UPEC	Resposable formation
JATTI	Aziz	Lycée	Coordinateur professionnel
MARTIN	José-David	Lycée	Coordinateur

5. Conseil pédagogique et/ou Conseil de perfectionnement

Missions : assurer le suivi des étudiant(e)s pendant et après la formation, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
MAZIOUD	Atef	IUT	Président
OUBEKKOU	Manon	IUT	Resposable formation
JATTI	Aziz	Lycée	Coordinateur professionnel
MARTIN	José-David	Lycée	Coordinateur
Equipe pédagogique UPEC		IUT	Membre
Equipe pédagogique partenaire		Lycée	Membre
Profesionnels			Membre
Apprentis			Membre

III. Montage et dispositifs financiers

Effectifs attendus par promotion		
Seuil d'ouverture envisagé	Fourchette d'effectifs attendus	Effectif maximum
18	18	26

Année concernée	Charges d'enseignement (en HeTD)		Charges administratives de l'équipe pédagogique (RNA/PRP/PCA/RIPEC en HeTD)	
	FI	FA	FI	FA
Année 1	0	0	0	0
Année 2	0	0	0	0
Année 3	0	347	0	112

Tableau mis en forme

Intitulé	Quantité	Par unité	TOTAL
DEPENSES			
Déplacements			
Transport €			1 500 €
Frais de vie - € × nombre de jours			0 €
Frais divers (déplacements locaux...) €			0 €
Enseignements			
Coût complet Enseignements			20 236 €
Frais de gestion UPEC - composante			
Gestion administrative UPEC			
Gestion administrative composante			7 800 €
Total dépenses			29 536 €
RECETTES			
Droits d'inscription global par usager Versement du lycée à l'Upec de 230 € par heure assurée par l'IUT (228 h assurées par l'IUT)			52 440 €
Subventions Versement du lycée à l'Upec de 1500€ par apprenti (18 apprentis attendus)			27 000 €
Total recettes			79 440 €
Budget total (dépenses – recettes)			49 904 €

Eléments financiers

Charges enseignements totalement supportées par l'UPEC : <i>(ou financement partagé avec partenaire par exemple)</i>	☐ Oui, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation ☒ Non, préciser : 228h par l'IUT (UPEC) et 272h par le partenaire 
Charges de logistique administrative :	Charges de logistique administrative supportées par : ☐ UPEC ☒ UPEC et partenaire → Préciser et intégrer dans l'annexe financière :  UPEC : inscription, gestion des notes (Apogée), diplôme Partenaire : gestion des présences, communication, recherche d'entreprises, gestion des contrats. ☐ Partenaire → Préciser et intégrer dans l'annexe financière : 
	Eventuelles charges RNA/Pilotage, à détailler :  RNA responsabilité de 40h pris en charge par l'IUT
	Eventuelles heures d'encadrement hors MCC, à détailler :  Suivi de 50% des apprentis
	Autres charges, à détailler : 
Ressources : <i>(Taxe d'apprentissage, subventions diverses : préciser et étoffer)</i>	 Le partenaire versera à l'IUT 230 € par heure assurée par l'IUT (228h assurées par l'IUT) + 1 500€ par apprenti (18 apprentis attendus).
Cout de la formation supportée par l'étudiant au profit du partenaire :	La formation est en alternance. Aucun coût supporté par l'étudiant.
Autres informations :	

Nom et signature du Directeur de composante :

Lounès CHELGHOUM
Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau



01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT - SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	PLURI DROIT - SCIENCES ECO - AES	63	PLURI DROIT - SCIENCES ECO - AES
04	LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE
20	THEOLOGIE (pour les instituts catholiques uniquement)	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE
40	VETERINAIRE	80	VETERINAIRE

Annexe financière Parcours diplômant			Campagne 2024/2025 pour la rentrée 2025
	Cellules en gris clair à renseigner par vos soins	Zone de texte	Y indiquer vos éventuels commentaires
	Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte grisé	Texte modifiable si nécessaire
Composante :	IUT Sénart-Fontainebleau	Niveau de la formation :	LP
Mention (cf arrêté d'accréditation UPEC) :	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes	Modalités de formation (FIFA/FC/CP)	FA
Parcours diplômant :	Réseaux entreprises	Responsable du parcours-type :	OUBEKKOU Manon

1. Charges d'enseignement supportées par l'UPEC (cf. Maquette Word et grille M3C)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	28,00	40,00	34,00	
Contractuel UPEC				
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique				
Vacataires extérieurs hors fonction publique	18,00	46,00	62,00	
Nombre de groupes	1	1	2	
Rappel heures totales par étudiant (cf grille M3C)	500,00	Heures payées par l'Upec		
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	347,00			
Coût total correspondant (euros) :	15 364 €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Zone de texte	Heures totales :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		0,00
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-		
Coût total correspondant (euros) :	0 €		

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Evaluer tous les coûts indirects induits par la formation ou le partenariat et supportés par l'UFR ou les services

Fournitures et consommables	- €	Zone de texte
Acquisition de matériels spécifiques	- €	
Frais de déplacements	1 500,0 €	
Frais de documentation	- €	
Locations de matériels	- €	
Reprographie	- €	
Locations sur des sites extérieurs	- €	

Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :

	Nbre d'heure	Coût	Zone de texte
RNA/Pilotage formation	40,00	1 740,00 €	
Heures d'encadrement mémoire hors M3C	72,00	3 132,00 €	
Bourses de mobilité		- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Autres charges pédagogiques (secrétariat, technicien, IGE...)		7 800,00 €	
Coût total correspondant (euros) :	14 172 €		

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	15 364 €	0 €	14 172 €
Total charges :	29 536 €		

5. Ressources et montant perçus

Niveau de la formation :	Licence - LP - BUT - DEUST	CVEC	Droits spécifiques FC / FA	Droits nationaux	Droits totaux par usager	Total perçu	Formation en alternance
Formation initiale :	Effectifs						
- Inscription simple		103,00 €	NC	175,00 €	278,00 €	- €	
- Double inscription		NC	NC	116,00 €	116,00 €	- €	
- NPEC (FA)			- €	NC	- €	- €	
Formation continue :							
- Financement par l'employeur		NC	- €	175,00 €	175,00 €	- €	
- Financement par le stagiaire			- €	175,00 €	175,00 €	- €	
- Financement par d'autres organismes			- €	175,00 €	175,00 €	- €	

Autres ressources :

Taxe d'apprentissage :	- €	Subventions (à préciser) :	- €	Zone de texte
Versement du Lycée à l'Upec de 230€ par heure assuré par l'IUT (228h assurées par l'IUT) + 1 500€ par apprenti (18 apprentis attendus)			52 440,00 €	
			27 000,00 €	
Total "autres ressources" :			79 440 €	
Total des ressources :	79 440 €	← Ressources totales ← dont pour la composante ← pour l'établissement		
	55 808 €			
	23 832 €			
Estimation du résultat pour la composante :	26 072 €			

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :
Le 3 avril 2025	Favorable	Lounès CHELGHOU Directeur de l'IUT SF

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS TYPE

Composante	IUT SENART/FONTAINEBLEAU	Modalité d'organisation du parcours	FI/FA/FC (même maquette quel que soit le régime)
Diplôme	LICENCE PROFESSIONNELLE	Site d'enseignement principal	SENART
Champ principal	champ 6 : Sciences, ingénierie, technologies	Formation co-accréditée	
Champ secondaire		si, oui quels établissements ?	
Domaine	STS	Si formation en partenariat avec des établissements extérieurs, saisir les établissements partenaires :	Lycée Jacques Prévert 77380 Combs la Ville
Mention Licence professionnelle	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.	Effectifs prévisionnels en S1/S2	25 en présentiels et 20 en distanciels
Mention Master		Effectifs prévisionnels en S3/S4	
Mention Licence		Effectifs prévisionnels en S5/S6	
Mention spécifique ou dérogatoire ou intitulés du diplôme (autres que Nom et prénom du ou des responsable(s) de Parcours type		Nombre d'heures RNA et PRP en EQTD	
	Karima OUBEKKOU		
	Réseaux d'entreprises		
Nom et prénom du ou des responsable(s) du	Karima OUBEKKOU		

Commentaires :

Maquette votée en CFVU le 13 juin 2022.

Reconduite à l'identique.

[illegible]

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme	LICENCE PROFESSIONNELLE
Mention Licence	0
Mention Licence pro	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type :	Réseaux d'entreprises

			Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire		
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal							Contrôle continu intégral - CCI				Examen		2ème session / 2de chance		
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen			Epreuves continues						Epreuve terminale/Examen		
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%
	UE	UE 1: Enseignements fondamentaux																
	ECUE	Anglais	40	60		2												
	ECUE	Communication d'entreprise	50		50	2												
	ECUE	Gestion de projet informatique	100			1												
	ECUE	Management des systèmes d'information (ITIL)	100			1												
	UE	UE 2: Enseignements de spécialité																
	ECUE	Sécurité des systèmes d'information	50		50	2												
	ECUE	Gestion de parcs et Systèmes d'exploitation	50		50	2												
	ECUE	Programmation pour l'administrateur	60		40	2												
	ECUE	Services réseaux (Linux et Windows)	50		50	2												
	ECUE	Bases de données : administration	50		50	2												
	ECUE	Plates-formes de travail collaboratif	50		50	2												
	ECUE	Généralités sur les réseaux	70		30	2												
	ECUE	Configuration de matériel réseau, préparation aux certifications CISCO	50		50	2												
	UE	UE 3: Projets tuteurés																
	ECUE	Etude de cas		50	50	2												
	ECUE	Projet en entreprise	50	50		2												
	UE	UE 4: Stage/apprentissage																
	ECUE	Stage/apprentissage	50	50		2												

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : 5 demi-journées d'absences injustifiées autorisées.

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil			
Règles de compensation (Master)			

3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	oui	Coaching et communication, tout au long de l'année
Module de préparation à l'insertion professionnelle	oui	Coaching et communication, tout au long de l'année
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	non	

BLOCS DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES

- Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)

Type de diplôme	LICENCE PROFESSIONNELLE
Mention Licence	0
Mention Licence pro	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type :	Réseaux d'entreprises

			Blocs de compétences disciplinaires (D)*					Blocs de compétences transversales (T)*			Blocs de compétences d'employabilité (E)*			Compétences complémentaires propres à la formation		
			libellé	nombre d'ECTS de l'UE	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé		indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé
Liste des UE du Semestre 1	UE11															
	UE12															
	UE13															
	...															
Total SEMESTRE 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 2	UE21															
	UE22															
	UE23															
	...															
Total SEMESTRE 2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 3	UE31															
	UE32															
	UE33															
	...															
Total SEMESTRE 3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 4	UE41															
	UE42															
	UE43															
	...															
Total SEMESTRE 4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 5	UE51															
	UE52															
	UE53															
	...															
Total SEMESTRE 5		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 6	UE61															
	UE62															
	UE63															
	...															
Total SEMESTRE 6		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DIPLÔME		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Annexe : Clef de lecture pour le
référencement des blocs de
compétences

2024/
2025

Fiche de suivi COF ouverture de parcours diplômant

Fiche d'identité

Niveau diplôme :	☐ Licence ☐ Licence Professionnelle ☐ BUT ☒ Master
Mention :	MEEF Pratiques et ingénierie de la formation
Parcours-type :	Enseigner dans un établissement français à l'étranger Mission laïque française

Dates et avis des Instances compétentes - A RENSEIGNER PAR POF

Conseil de Perfectionnement :	Pas d'avis
Conseil de la composante :	Adoption avec 1 abstention Date : 13/02/25 RD fourni : ☒ Oui ☐ Non
Date prévue CFVU :	

Expertise membres Commission Offre de Formation - Questions et remarques sur les différents documents

I. Vos questions et remarques par blocs d'informations du formulaire Word :

1. Description générale

→ Est-ce que le contexte et l'argumentaire sont explicites ? Les objectifs clairement identifiés ? Conseil de perfectionnement bien mis en place ?...

Objectifs :

- Réponse à un besoin de formation de la part d'un partenaire de longue date (MLF)
- Volonté d'homogénéiser la formation des enseignants intervenant dans les zones géographiques couvertes par MLF au niveau master.
- Volonté de faire rayonner les formations de l'UPEC/INSPE au-delà des frontières métropolitaines

Recrutement sur zone et en local par la mission laïque française : rôle UPEC ? Il s'agit d'un master UPEC.
L'UPEC n'intervient pas dans le recrutement, la MLF recrute en local et sur zone les stagiaires qui intégreront le master. Nous recevons la liste et les inscrivons dans nos effectifs.

Le conseil de perfectionnement est mis en place mais la composition ne respecte pas les modalités prévues dans le cadrage (uniquement des enseignants de l'INSPE). A remanier d'ici rentrée 2026.

Ce parcours s'inscrit dans le conseil de perf de la mention. Les partenaires MLF nous font part de leur retour régulièrement par le biais de réunions de travail régulière et nous remontent les ajustements nécessaires le cas échéant.

2. Dispositifs d'aide à la réussite et ouverture internationale

→ Existence dispositif d'accompagnement des étudiants ; Ouverture internationale ; Existence aménagements prévus pour les publics spécifiques...

Suivi des étudiants en difficulté et accompagnement par l'équipe pédagogique
5 ECTS LVE= OK.

3. Insertion professionnelle et poursuites d'études

→ Présence UE préprofessionnelles et professionnelles ou stage ; Existence dispositifs d'aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle ; Existence dispositifs d'aide à l'orientation...

Il existe des UE professionnalisantes ("S'approprier le contexte d'exercice du métier"). Il pourrait être intéressant d'y faire intervenir des professionnels intervenant sur les zones géographiques couvertes par MLF.
FC.

La maquette est construite en collaboration avec la MLF. Elle fait intervenir des professionnels sur place qui suivent les stagiaires durant leur année de FC.

4. Moyens et charges

→ Cohérence M3C en termes de volumes horaires d'enseignements...

- Le nombre d'ECTS semble conséquent au vu du volume horaire d'enseignement.
Le volume horaire d'enseignement est fixé en collaboration avec la MLF qui prend en compte le fait que les stagiaires sont des professionnels en poste.

II. Vos questions et remarques à propos de la maquette prévisionnelle :

→ Dans le cadre d'une demande d'ouverture de parcours, nous devons avoir, à minima, les champs bordeaux de l'onglet "Maquette" : pavé d'identification bien renseigné ; nombre ECTS cohérent avec le diplôme ; présence semestres et UE ; mutualisation renseignée... Les autres onglets ne sont pas obligatoires au stade COF

- 122 ECTS au total avec des UE toutes obligatoires. Il en faut 120 pour un M.
Corrigé

- 405h en tout or cadrage MEEF prévoit :

M1: 450h à 550h (stage compris)

M2: 250h à 300h d'enseignements

Le volume horaire d'enseignement est fixé en collaboration avec la MLF qui prend en compte le fait que les stagiaires sont des professionnels en poste.

- UE10 15 ECT or cadrage prévoit mémoire et soutenance pour min 20 ECTS pour M MEEF

Découle du fait que le volume horaire de ce parcours est hors cadre et il s'agit de leur permettre de leur permettre de valoriser de manière équilibrée leur recherche personnel en lien avec le terrain.

L'article 19 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » précise :

« Le mémoire de master confère a minima 20 crédits européens. » Il convient de modifier en ce sens SVP.

- UE uniquement ? il faudra dédoubler chaque UE en ECUE pour la modélisation APOGEE.
- C'est noté
- Libellé d'UE très long : est-ce vraiment nécessaire ? Des UE et ECUE distincts plus adaptés non ?
Volonté du partenaire d'être explicite et détaillée permettant aux stagiaires en local une appropriation claire des attendus.
- Aucune mutualisation indiquée ? Non, il n'y en a pas.

III. Vos questions et remarques sur le tableau équipe pédagogique :

☞ *Tableau bien renseigné ; Unité d'enseignement d'intervention précisées...*

Tableau bien renseigné, équipe pédagogique EC Upec impliquée

Votre ressenti sur le projet :

Points forts :

- Contenus existants (le master repose en grande partie sur le MEEF professeur des écoles)
- Homogénéisation de la formation des enseignants
- Format distanciel adapté au public visé
- Réponse à demande MLF / partenariat / FC

Points faibles :

- Cohérence des ECTS avec le diplôme
- Le conseil de perfectionnement ne comprend que des enseignants. Les remarques et observations du partenaire nous sont relayées par nos interlocuteurs MLF.
- Effectif difficile à atteindre ? Non
- Convention à étoffer et remanier SVP Idem pour l'annexe financière ? Convention identique aux accords historiques de partenariat qui jusqu'à ce jour n'a posé aucuns problèmes. Sur quels points et notamment financiers souhaitez-vous des précisions ?

Votre avis et vos éventuelles recommandations :

V1 : Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions.

V2 : Favorable sous réserve d'ajustements de la maquette (mémoire) et de la composition de la commission d'examen des candidatures.

2024/2025

Projet de Diplôme en Partenariat en France

Préambule

La convention définira l'ensemble des éléments pédagogiques et organisationnels du programme et fera apparaître notamment :

- le ou les responsables du programme au sein de chaque établissement partenaire et leur rôle ;
- les modalités de formation et de constitution des équipes pédagogiques ;
- les modalités de recrutement et de sélection des étudiants (niveau et diplômes prérequis pour l'éligibilité au partenariat, niveau en langues exigé, procédure de sélection et définition des instances ou référents compétents en la matière...);
- l'effectif étudiant visé ;
- les modalités d'inscription des étudiants précisant les droits et frais de formation à acquitter ;
- les modalités de délivrance de la formation : maquettes d'enseignement, langue(s) d'enseignement, accompagnement matériel, pédagogique et linguistique des étudiants et, s'il y a lieu, alternance des périodes de formation chez chacun des partenaires ;
- la constitution des jurys de diplômes et les modalités de contrôle et d'évaluation des connaissances et des compétences acquises ;
- le mode de délivrance des diplômes et le cas échéant d'attribution des crédits européens ;
- les modalités d'évaluation de la formation ;
- les moyens financiers, humains, matériels et organisationnels mis à disposition par chaque établissement partenaire; les modalités de prise en charge financière des missions des personnels ; l'organisation matérielle et le suivi du programme.

Dates et avis des Instances compétentes

Conseil de la composante :  **Impérativement joindre le relevé de décisions afférent**

Date : 13/02/2025
Avis : favorable

Fiche d'identité

Fiche d'identité	
Niveau diplôme :	☐ Licence ☐ Licence Professionnelle ☐ BUT ☒ Master
Niveau du cycle (hors LP) :	☐ L1/BUT1 ☐ L2/BUT2 ☐ L3/BUT3 ou LP ☒ M1 ☒ M2
Nom de l'Etablissement partenaire :	
☒ Projet d'une seule composante Indiquer la composante/UFR porteuse : - INSPE	☐ Projet inter-composante Indiquer les composantes/UFR co-porteuses <u>ou</u> associées : - -
Intitulé du parcours diplômant :	Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » Mission Laïque Française
Libellé de la mention d'appartenance : (Cf Arrêtés d'accréditation en vigueur)	MEEF Pratiques et ingénierie de formation
Co-accréditation de la mention :	☒ Non ☐ Oui, préciser établissement :
Secteur disciplinaire SISE : Voir tableau lien ICI	06-34
Champs de formation : ☐ Champ 1 : Sciences, Ingénierie, Technologies ☐ Champ 2 : Santé ☐ Champ 3 : Humanités, Cultures, Sociétés ☒ Champ 4 : Education, Formation, Interventions sociales ☐ Champ 5 : Villes, Transports et Territoires ☐ Champ 6 : Economie et Management ☐ Champ 7 : Etudes juridiques, politiques et échanges internationaux	
Domaine :	☐ ALL ☐ DEG ☒ SHS ☐ STS
Année universitaire d'ouverture souhaitée :	2025
Site(s)/Campus de formation :	Distanciel
Durée souhaitée de la convention :	

Contacts		
Responsable (s) du projet	UPEC	Etablissement partenaire
Nom et prénom :	Bérengère Kolly	
Fonction :	MCF	
Composante :	INSPE	
Courriel :	berengere.kolly@u-pec.fr	
Téléphone :		

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation		→ éléments à mettre en avant en CFVU		
Brève présentation : <i>Présenter le projet en quelques lignes</i>	Demande de la Mission Laïque Française, partenaire depuis une dizaine d'années, qui souhaite pour ses enseignants de droit local, proposer une action de formation Master permettant une homogénéisation des niveaux et des enseignements dans toutes les zones géographiques couvertes par la MLF, avec un niveau master de même qualité.			
Historique de coopération : <i>Préexistence d'un accord cadre Rencontre lors d'appel à projet ?</i>	La MLF est un partenaire de l'INSPE de Créteil depuis une dizaine d'années dans le cadre de différentes actions de formation.			
Motivation de votre demande : <i>En quoi le projet s'inscrit-il dans la stratégie de l'UPEC ?</i>	Demande du partenaire pour répondre à un de leurs besoins de formation. Pérennisation du partenariat Visibilité des formations UPEC/INSPE dans le cadre de conventionnement au-delà des frontières métropolitaines.			
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	Formation déjà existante car repose en grande partie sur le MEEF Professeur des écoles. Distanciel total Pas de préparation concours Permet aux usagers recrutés par la MLF un développement de compétences et de savoirs académiques avec une réelle plus-value pour leur parcours professionnel en validant un grade de diplôme et la mise en application immédiate des contenus du parcours.			
Estimation des effectifs :	court terme 20 à 25	moyen terme 20 à 25	long terme 20 à 25	
2- Public et modalités de recrutement				
Nombre d'étudiants maximum par année universitaire :	25			
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	☐ Bac ☐ Bac+1 ☐ Bac+2 ☒ Bac+3 ☒ Bac+4 ☐ Bac+5			
Modalités et critères de recrutement : <i>(nomination, niveau de langue, tests, entretiens...)</i>	Recrutement sur zone et en local par la mission laïque française			

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1. Organisation des enseignements et stage	
Localisation de la formation :	Distanciel
Durée de la formation : (en mois ou année)	2 ans
Période de formation : (dates précises)	- Début : septembre n - Fin : juillet n+1
Volumes horaires de la formation	
Volume horaire global par inscrit : (présentiel, E-learning et stage compris)	405
Volume horaire présentiel par inscrit :	Pas de présentiel
Volume horaire distanciel par inscrit :	405
Volume horaire de l'éventuel stage : (« NA » si aucun stage n'est prévu et passer à « Mémoire et soutenance »)	NA
Organisation de l'éventuel stage – obligatoire en Master <i>(cf. loi du 10 juillet 2014, le stage est obligatoire en vue d'obtenir un diplôme ou une certification. Il est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement)</i>	
Type d'enseignement :	☐ Obligatoire ☐ Facultatif
Nom et statut de la ou des personnes responsables de la coordination des stages :	-
Durée du stage : (en jours, semaines ou mois)	
Pays de réalisation du stage : (préciser les possibilités)	
Type de stage : (milieu universitaire, entreprise, etc...)	
Nom et statut de la ou des personnes évaluant le stage	-
Mémoire et soutenance	
Mémoire : <i>Si oui, préciser la/les langue(s) de rédaction</i>	☒ Oui ☐ Non
Soutenance :	☒ Oui ☐ Non
Si oui, dans quel établissement devra-t-elle avoir lieu ?	A distance
Date(s) / périodes d'examens prévue(s) :	Entre le 1er juin et le 10 septembre

2. Encadrement pédagogique assuré par l'UPEC

Nom	Prénom	Statut	Charge d'enseignement (en HeTD)
KOLLY	Bérengère	MCF	35
LOPES MACEDO	Silvia	MCF	30h
LAVENKA	Aurore	PREC	25h
CAMUSSON	Céline	ATER	25h
VIRIOT-GOELDEL	Caroline	PU	10h
BRUGIER	Fabien	PESPE mathématiques	A déterminer
HOROKS	Julie	PU	A déterminer
FERNANDEZ	Jonathan	MCF	15h
MONGEARD	Laetitia	MCF	15h
PU recruté prochainement		PU	25h

3. Répartition des enseignements (en heure d'enseignement)

Statut des intervenants	En présentiel	En distanciel
Enseignants-chercheurs permanents de l'Upec		Min 155 cf formulaire réalisation, en cours de finalisation
Enseignants permanents de l'Upec		Min 25 cf formulaire réalisation, en cours de finalisation
Vacataires de l'Upec		
Enseignants-chercheurs permanents du partenaire		
Enseignants permanents du partenaire		
Vacataires du partenaire		

4. Composition du jury de délivrance du diplôme (au moins trois personnes titulaires)

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Kolly	Bérengère	INSPE	Présidente
Viriot-Goeldel	Caroline	INSPE	Membre
LOPES MACEDO	Sylvia	INSPE	Membre

5. Conseil pédagogique et/ou Conseil de perfectionnement

Missions : assurer le suivi des étudiant(e)s pendant et après la formation, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Kolly	Bérengère	INSPE	Présidente
Viriot-Goedel	Caroline	INSPE	Membre
LOPES MACEDO	Sylvia	INSPE	Membre

II. Montage et dispositifs financiers

Effectifs attendus par promotion

Seuil d'ouverture envisagé	Fourchette d'effectifs attendus	Effectif maximum
- 15	- 20 à 25	- 25

	Charges d'enseignement (en HeTD)		Charges administratives de l'équipe pédagogique (RNA/PRP/PCA/RIPEC en HeTD)	
Année concernée	FI	FC	FI	FC
Année 1		240		12
Année 2		165		12
Année 3				

Intitulé	Quantité	Par unité	TOTAL
DEPENSES			
Déplacements			
Transport €			
Frais de vie - € x nombre de jours			
Frais divers (déplacements locaux...) €			
Enseignements			
Coût complet Enseignements	15	1233.2	18498
Gestion administrative UPEC			
Gestion administrative composante	15	366.93	5504
Total dépenses			24002
RECETTES			
Droits d'inscription global par usager	15	4250	63750
Subventions			-

Total recettes	63750
Budget total (dépenses – recettes)	39748

Eléments financiers	
Charges enseignements totalement supportées par l'UPEC : <i>(ou financement partagé avec partenaire par exemple)</i>	☐ Oui, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation ☒ Non, préciser : La MLF prend en charge la totalité des frais (enseignements et administration) <i>✍</i>
Charges de logistique administrative :	Charges de logistique administrative supportées par : ☐ UPEC ☐ UPEC et partenaire → Préciser et intégrer dans l'annexe financière : <i>✍</i> ☒ Partenaire → Préciser et intégrer dans l'annexe financière : la MLF <i>✍</i>
	Eventuelles charges RNA/Pilotage, à détailler : 24 heures pour le parcours master <i>✍</i>
	Eventuelles heures d'encadrement hors MCC, à détailler : 4 heures par étudiant pour tout le master <i>✍</i>
	Autres charges, à détailler : administratives : 10% des charges d'enseignements <i>✍</i>
Ressources : <i>(Taxe d'apprentissage, subventions diverses : préciser et étoffer)</i>	<i>✍</i>
Cout de la formation supportée par l'étudiant au profit du partenaire :	
Autres informations :	

Nom et signature du Directeur de composante :

Sophie Renaut – mars 2025

VAL DE MARNE
L'administratrice provisoire de l'INSPE
de l'académie de Créteil

Sophie RENAUT

01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES	63	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE
20	THEOLOGIE (pour les instituts catholiques uniquement)	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE
40	VETERINAIRE	80	VETERINAIRE

Annexe financière Parcours diplômant			Campagne 2024/2025 pour la rentrée 2025
	Cellules en gris clair à renseigner par vos soins	Zone de texte	Y indiquer vos éventuels commentaires
	Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte grisé	Texte modifiable si nécessaire
Composante :	INSPE	Niveau de la formation :	Master
Mention (cf arrêté d'accréditation UPEC) :	MEEF Pratique et ingénierie de formation	Modalités de formation (FI/FA/FC/CP)	FC
Parcours diplômant :	Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » Mission Laïque Française (MLF) - 1er degré	Responsable du parcours-type :	Bérengère Kolly

1. Charges d'enseignement supportées par l'UPEC (cf. Maquette Word et grille M3C)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)				405,00
Contractuel UPEC				
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique				
Vacataires extérieurs hors fonction publique				
Nombre de groupes				1
Rappel heures totales par étudiant (cf grille M3C)	405,00	Zone de texte		
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	405,00			
Coût total correspondant (euros) :	18 498 €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Zone de texte	Heures totales :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		0,00
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-		
Coût total correspondant (euros) :	0 €		

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Evaluer tous les coûts indirects induits par la formation ou le partenariat et supportés par l'UFR ou les services

Evaluer tous les coûts indirects induits par la formation ou le partenariat et supportés par l'UPR ou les services				
Fournitures et consommables	- €	Zone de texte		
Acquisition de matériels spécifiques	- €			
Frais de déplacements	- €			
Frais de documentation	- €			
Locations de matériels	- €			
Reprographie	- €			
Locations sur des sites extérieurs	- €			
Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :		Nbre d'heure	Coût	Zone de texte
RNA/Pilotage formation		24,00	1 044,00 €	
Heures d'encadrement mémoire hors M3C (40 heures par étudiant)		60,00	2 610,00 €	
Bourses de mobilité			- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :			- €	
Autres charges pédagogiques (secrétariat, technicien, IGE,...)			1 850,00 €	
Coût total correspondant (euros) :		5 504 €		

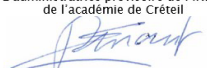
4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	18 498 €	0 €	5 504 €
Total charges :	24 002 €		

5. Ressources et montant perçus

Niveau de la formation :	Master	CVEC	Droits spécifiques FC / FA	Droits nationaux	Droits totaux par usager	Total perçu	Les droits spécifiques de 4000 € correspondent à un master complet (M1+M2)
Formation initiale :	Effectifs						
- Inscription simple		103,00 €	NC	250,00 €	353,00 €	- €	
- Double inscription		NC	NC	164,00 €	164,00 €	- €	
- NPEC (FA)			- €	NC	- €	- €	
Formation continue :							
- Financement par l'employeur	15	NC	4 000,00 €	250,00 €	250,00 €	63 750,00 €	
- Financement par le stagiaire			- €	250,00 €	250,00 €	- €	
- Financement par d'autres organismes			- €	250,00 €	250,00 €	- €	

Autres ressources :						Zone de texte
Taxe d'apprentissage:	- €		Subventions (à préciser):		- €	
Autres (détailler) :					- €	
Total "autres ressources":					0 €	
Total des ressources :		63 750 €		← Ressources totales		
		42 000 €		← dont pour la composante		
		21 750 €		← pour l'établissement		
Estimation du résultat pour la composante :		17 998 €				

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :
13 février 2025	Avis favorable	VAL DE MARNE L'administratrice provisoire de l'INSPE de l'académie de Créteil 

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE
MASTER « ENSEIGNER DANS UN ETABLISSEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER (EEFE) ».**

Annexe – Modalités financières 2025-2026

La formation sera ouverte à partir de 15 candidatures minimums. Ainsi, les tarifs seront les suivants :

Financement par l'employeur par stagiaire	4000 €
Droits d'inscription universitaire par stagiaire *	250 €
Coût total de la formation par stagiaire	4250 €

* basés sur les tarifs 2024-2025, susceptibles d'être modifiés selon la législation en vigueur.

Répartition des dépenses

À la charge de l'UPEC-INSPE :

- La conception et la réalisation de la formation ;
- Le suivi administratif des stagiaires (gestion des inscriptions administratives, délivrance des attestations de réussite et des certificats de compétences) ;
- L'accès à la plateforme de formation de l'UPEC-INSPE ;
- Un coordonnateur de la formation.

À la charge de la MLF :

- La coordination des actions de formation avec les établissements du réseau ;
- La communication des informations nécessaires à l'inscription des stagiaires ;
- Deux visites en activité par stagiaire par un tuteur ou référent local ;
- L'organisation et prise en charge des frais de regroupement mi-parcours (3 jours), y compris frais de transport, hébergement, restauration des 3 formateurs de l'Inspé.

Facturation

L'Inspé facture le coût total de la formation (4250€ par stagiaire) à la MLF.

Pour la Mission laïque française Jean-Marc MERRIAUX Directeur général	
Pour l'Inspé de l'Académie de Créteil Sophie RENAUT Administratrice provisoire	
Pour l'Université Paris-Est Créteil Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ Président	

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE
Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » (EEFE)**

ENTRE D'UNE PART,

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

N°SIRET du siège : 199 411 117 00013

61 avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil cedex

Représentée par Monsieur **Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**, Président

Pour sa composante,

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Créteil (INSPE),

N°SIRET : 199 411 117 00815

rue Jean Macé - 94380 Bonneuil-sur-Marne

Représenté par Madame **Sophie RENAUT**, Administratrice provisoire

Ci-après dénommé « Inspé »,

ET D'AUTRE PART,

La Mission laïque française

Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1907,

9 rue Humblot 75015 PARIS

Représentée par **Jean-Marc MERRIAUX**, Directeur Général,

Ci-après dénommée « Mlf »,

L'Inspé et la Mlf pouvant être conjointement désignées par « les Parties » ou individuellement par « la Partie ».

Préambule

Créée en 1902, la Mission laïque française est une association à but non lucratif, liée par conventions avec les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) d'une part, de l'Éducation nationale (MEN) d'autre part. La Mlf, par ses statuts et les valeurs qui la fondent, a pour objet la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde, notamment par le développement d'un enseignement laïque, plurilingue et interculturel. Elle crée, gère ou accompagne des établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale ou ayant vocation à l'être. Elle est opérateur de projets de coopération éducative ou partenaire

d'établissements nationaux désireux de s'appuyer sur le savoir-faire éducatif français. Son activité s'inscrit dans les orientations tracées par le MEAE et dans le cadre de la politique éducative conduite par le ministère de l'Éducation nationale. Partie du grand réseau d'enseignement français à l'étranger, elle agit en complémentarité de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec laquelle elle est liée par un protocole d'entente.

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) forme les étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et contribue à la formation initiale des enseignants stagiaires et à la formation continue des enseignants en poste.

La Mlf et l'Inspé souhaitent établir un partenariat ayant pour but de proposer un complément de formation aux enseignants/personnels d'encadrement en poste dans les écoles du réseau Mlf.

En conséquence, les partenaires se sont rapprochés pour définir ensemble les termes de leur collaboration.

Article 1 – Objet

La présente convention cadre a pour objet de fixer le cadre de la coopération entre l'Inspé et la Mlf et les rôles respectifs des partenaires dans l'organisation du **Master** mention Pratiques et ingénierie de formation, parcours « Enseigner dans un établissement français à l'étranger (EEFE) ».

Article 2 – Établissements concernés

Les **établissements** appartenant au réseau Mlf sont concernés par cette convention.

Article 3 – Organisation de la formation à distance

Les modules de formation, dont les contenus seront annexés à la présente convention, s'inscriront dans une temporalité permettant un développement professionnel du stagiaire sur deux années.

Les stagiaires seront inscrits en formation à l'Inspé. Les actions de formation proposées permettront la délivrance d'un diplôme de DU Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger (EEFE) ».

Article 4 – Engagement des partis

L'Inspé s'engage à proposer un dispositif de formation :

- à distance avec accès à la plateforme de formation de l'Inspé ;
- centré autour des compétences professionnelles en place, à développer, et en jeu (selon les parcours).

Enfin, l'Inspé s'engage à assurer le suivi administratif des stagiaires (gestion des inscriptions administratives, délivrance des attestations de réussite et des diplômes) et à communiquer toutes les informations utiles au référent de la Mlf pour chacun des réseaux ou établissement (en cas de participation d'un établissement hors réseau géographique).

La Mlf s'engage à ce que les membres de son personnel :

- assurent la coordination des actions de formation au sein d'un même réseau géographique,
- assurent d'éventuelles visites en activité par stagiaire,

- communiquent les informations nécessaires à l'inscription des stagiaires.

Article 5 – Modalités financières

Les modalités financières de cette coopération sont détaillées en annexe à cette convention. Elles sont susceptibles d'être réétudiées et seront alors modifiées par voie d'avenant à cette convention.

Article 6 – Autres actions de formation

Dans le cadre de la présente convention, des actions complémentaires de formation de formateurs ou de tuteurs en présentiel pourront être organisées. Elles feront l'objet d'un avenant.

Article 7 – Suivi de la convention

La présente convention fera l'objet d'un bilan annuel des actions et des perspectives d'évolution et servira de base au processus d'échanges et de compensation entre les partenaires.

Elle donnera lieu à des réunions bilan entre la Mlf et l'Inspé.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, soit pour les années universitaires 2025-2026 et 2026-2027, et prendra donc fin le 31 août 2027.

Article 9 – RGPD

L'Inspé est responsable des données personnelles qu'elle collecte dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Elle détermine les finalités et les moyens de traitement et sera seule responsable du traitement des données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 10 – Résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la convention par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 11 – Litige

La présente convention est régie par la loi française.

Les parties s'engagent à trouver une solution amiable à leur différend préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Tout litige se rapportant à la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre les parties sera porté devant le tribunal administratif compétent.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux de 4 pages, à Bonneuil sur Marne, le 12 mars 2025.

Pour la Mission laïque française Jean-Marc MERRIAUX Directeur général	Pour l'Inspé de l'Académie de Créteil Sophie RENAUT Administratrice provisoire
Pour l'Université Paris-Est Créteil Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ Président	

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL**

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'INSTITUT

13 FÉVRIER 2025

Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Institut, dénommé INSPÉ,
- Vu les documents présentés au Conseil.

Le Conseil de l'Inspé a :

- Adopté à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024.
- Adopté avec une (1) abstention la création du parcours Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » en partenariat avec la Mission Laïque Française.
- Adopté avec cinq (5) votes contre et une (1) abstention la révision des droits d'inscription au diplôme interuniversitaire « Sciences cognitives pour l'éducation et la formation » en partenariat avec l'Université de Poitiers.
- Adopté avec deux (2) abstentions la campagne d'emplois 2025-2026.

VAL DE MARNE
L'administratrice provisoire de l'INSPE
de l'académie de Créteil



Sophie RENAUT

État des présences :

29 membres
8 représentés
23 présents total

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS TYPE

FICHE D'IDENTITE FORMATION :			
Composante : <i>Choisir dans liste</i>	INSPE	Modalité d'organisation du parcours : <i>Choisir dans liste</i>	FC (uniquement)
Diplôme : <i>Choisir dans liste</i>	Master	Site d'enseignement principal <i>Choisir dans liste</i>	AUTRES ==> précisez dans commentaires SVP
Champ principal : <i>Choisir dans liste</i>	champ 3 : Education, Formation, Interventions sociales	Mention de rattachement co-accréditée : <i>Choisir dans liste</i>	NON
Champ secondaire : <i>Choisir dans liste</i>	champ 3 : Education, Formation, Interventions sociales	Si oui, préciser les établissements : <i>Cf. arrêté d'accréditation</i>	
Domaine : <i>Choisir dans liste</i>	SHS	Si formation en partenariat avec des établissements extérieurs, préciser les établissements partenaires :	
Mention Licence professionnelle : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S1/S2 :	M1 : 20 à 25
Mention Master : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S3/S4 :	M2 : 15 à 20
Mention Licence : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S5/S6 :	
Spécialité BUT, Mention spécifique ou intitulés du diplôme (autres que Licence, Master, LP) :		Nombre d'heures RNA et PRP en EQTD :	24 heures pour le parcours complet
Nom et prénom responsable(s) de mention :	Caroline Viriot-Goeldel	Nom et prénom responsable(s) du parcours-type :	Béregère Kolly
Intitulé parcours diplômant/Parcours/Options : <i>Cf. libellé indiqué dans l'AOF ou voté en CFVU</i>		Enseigner dans un établissement français à l'étranger - Mission Laïque Française	

Aide et commentaires DEVE :	
	Avant l'élaboration de la présente grille M3C, nous vous invitons vivement à prendre connaissance de la lettre de cadrage de la VP CFVU ainsi que de la FAQ prévues à cet effet Dans le cadre d'une demande d'ouverture de parcours-type, il convient de renseigner, à minima, les champs bordeaux de l'onglet "Maquette", à savoir: - Fiche d'identité - Nature UE/ECUE - Libellé UE/ECUE - Type d'enseignement - Mutualisation dans mention/dans composante/inter-composante - Nombre d'heures d'enseignement - Compétences transversales: merci de les indiquer en bleu
Eventuels commentaires composante/UFR :	
Enseignement en distanciel synchrone et asynchrone Public cible : professionnels en poste dans les zones géographiques de la MLF. Demande spécifique de notre partenaire historique, la Mission Laïque Française Recrutement mené par la MLF et formation financée en totalité par la MLF. Pas de prépa concours dans cette action de formation. Ouverture du M1 en 2025 et du M2 en 2026 Même process administratif que pour les autres parcours MLF : convention, en cours Objectifs : former à l'enseignement sans prépa concours et en fonction des niveaux. Développer, homogénéiser et pérenniser la qualité. Enjeu : mise à niveau disciplinaire et didactique avec pédagogie et geste professionnel + spécificités locales, plurilinguisme, relations parents, positionnement éthique notamment par rapport à la laïcité et à l'inclusion Existence de DU palier : « fondamentaux à l'école primaire » de l'UPEC	

[illegible]

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS TYPE																	
S2	UE	UE6. - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés issus de la recherche en éducation. Réalisation d’une revue de la littérature scientifique sur une problématique professionnelle	70 - Sciences de l'éducation	Oblig.					8								30,0
S3	UE	UE7. S’engager dans une démarche de développement professionnel Méthodologie de la recherche Mise en œuvre d’une recherche en éducation	70 - Sciences de l'éducation	Oblig.					12								30,0
S3	UE	UE8. Élaborer et mettre en œuvre une pratique réflexive intégrant la question de la polyvalence et visant l’analyse de l’activité cognitive des élèves Apports scientifiques sur les questions de plurilinguisme et d’interculturalité. Production/analyse de séances à partir de ces focales.	70 - Sciences de l'éducation	Oblig.					9								30,0
S3	UE	UE9. Produire, diffuser et valoriser des ressources d’enseignement pour un public plurilingue. Production collective d’outils à destination de l’enseignement à destination d’un public plurilingue. Présentation de ces outils à la communauté des EFE	70 - Sciences de l'éducation	Oblig.					9								30,0
S4	UE	UE10. Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances. Rédaction d’un mémoire de recherche soutenance.	70 - Sciences de l'éducation	Oblig.					15								30,0
S4	UE	UE11. Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	70 - Sciences de l'éducation	Oblig.					10								30,0
S4	UE	UE12. Anglais pour l’enseignant	section 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Oblig.					5								15,0

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Champs rérenseignés Cf. onglet Maquette	
Type de diplôme	Master
Mention Licence	0
Mention Licence pro	0
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type	0

			Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire		
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal							Contrôle continu intégral - CCI				Examen		2ème session / 2de chance		
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen			Epreuves continues						Epreuve terminale/Examen		
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%
S1	UE	UE1. Concevoir, évaluer, mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage des mathématiques en milieu plurilingue.								70	30		2			100		
S1	UE	UE2. Contribuer à la transformation en contexte professionnel plurilingue.								70	30		2			100		
S1	UE	UE3. S'approprier le contexte d'exercice du métier (1) plurilinguisme/ interculturelité / éthique dans un contexte								70	30		2			100		
S2	UE	UE4. Concevoir, évaluer, mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage en français en milieu plurilingue.								70	30		2			100		
S2	UE	UE5. S'approprier le contexte d'exercice du métier (2) Développement de l'enfant								70	30		2			100		
S2	UE	UE6. Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés issus de la recherche en éducation.								70	30		2			100		
S3	UE	UE7. S'engager dans une démarche de développement professionnel Méthodologie de la recherche								100			2			100		
S3	UE	UE8. Elaborer et mettre en œuvre une pratique réflexive intégrant la question de la polyvalence et visant l'analyse de l'activité cognitive des élèves								70	30		2			100		
S3	UE	UE9. Produire, diffuser et valoriser des ressources d'enseignement pour un public plurilingue. Production collective d'outils à destination de l'enseignement à								70	30		2			100		
S4	UE	UE10. Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances. Rédaction d'un mémoire de recherche								70	30		2			100		
S4	UE	UE11. Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques								70	30		2			100		
S4	UE	UE12. Anglais pour l'enseignant								70	30		2			100		

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L’ASSIDUITE (nombre d’absences autorisées...) :

Commentaires : Sans objet

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :

Commentaires : possibilité d'un seul et unique redoublement sur la totalité du parcours

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque cellule)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Règle de poursuite dans le semestre suivant (Licence)	sans objet		
Existence d'une note seuil	sans objet		
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les semestres et les UE		
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours- type de M2 (Masters en Y/râteau)	Autre, précisez SVP		Recrutement par le commanditaire : la Mission Laïque Française

4. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Pour rappel, le stage est obligatoire en Master

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
Professionnels en poste, pas de stage			

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	sans objet	
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté	oui	suivi par les formateurs du parcours et des référents en local
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	sans objet	professionnels déjà en poste
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	sans objet	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT1 uniquement)		
UE/ECUE "compétences transversales" - obligatoire en Licence		

BLOCS DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES
- Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)

Type de diplôme	Master
Mention Licence	0
Mention Licence pro	0
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type	0

		libellé	nombre d'ECTS de l'UE	RNCP38155BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques et les impacts de leur évolution sur le monde		RNCP38155BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés					RNCP38155BC03 - Mettre en oeuvre une communication		RNCP38155BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel					RNCP38155BC05 - Concevoir, évaluer, mettre en oeuvre des situations d'enseignement-apprentissage dans le premier degré					RNCP38155BC06 - Elaborer et mettre en oeuvre une pratique réflexive intégrant la question de la polyvalence et visant l'analyse de l'activité cognitive des élèves					RNCP38155BC07 - Produire, diffuser et valoriser des ressources			RNCP38155BC08 - S'approprier le contexte d'exercice du métier		RNCP38155BC09 - S'intégrer dans la communauté éducative et la faire vivre			RNCP38155BC10 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
				Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le monde	Se servir de façon autonome des outils numériques	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains en domaine	Développer une conscience critique des savoirs dans le domaine	Résoudre des problèmes pour développer des	Apporter des contributions novatrices dans le cadre	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les	Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique	Communiquer à des fins de formation ou de développement	Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes	Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux	Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, s'autoévaluation)	Analyser ses actions en situation professionnelle, de	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de	Prendre en compte la problématique du handicap et de	Maîtriser les savoirs scientifiques sous-jacents aux apprentissages	Mettre en oeuvre un enseignement prenant en compte les compétences	Concevoir, mettre en oeuvre différentes formes d'évaluation	Elaborer une programmation et des progressions d'enseignement en	Développer une analyse critique des contenus à enseigner, et des	Reinvestir les savoirs issus de la recherche scientifique dans les	Analyser une programmation en amont de la situation de la classe, en	Analyser et ajuster sa propre pratique pédagogique en lien avec	Contribuer par sa pratique à la réduction des inégalités	Produire des ressources pour les élèves et pour la communauté	Valoriser des ressources culturelles en adaptant leurs modalités de	Conduire un projet dans une structure de diffusion ou de médiation	Inscrire son action et se situer dans le cadre éthique et institutionnel	Se tenir informé des thèmes d'éducation transversaux et des grands	Inscrire son action au sein de l'équipe éducative	Impliquer les familles dans la vie de la classe et de l'école	Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des	Se tenir informé des évolutions de la recherche scientifique	Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les	Identifier, sélectionner et analyser diverses ressources spécialisées	Développer des ingénieries pédagogiques et didactiques	
Liste des UE du Semestre 1	UE1. Concevoir, évaluer, mettre en oeuvre des situations d'enseignement-apprentissage des mathématiques en milieu plurilingue.	14															X	X	X	X																				
	UE2. Contribuer à la transformation en contexte professionnel plurilingue. Analyse des pratiques pédagogiques des stagiaires dans les disciplines de la polyvalence (alignement objectifs/ activité/ évaluation, évaluation, gestion de classe, gestes professionnels, autorité)	8										X	X	X	X	X																								
	UE3. S'approprier le contexte d'exercice du métier (1) plurilinguisme/ interculturelité / éthique dans un contexte multiculturel / égalité fille-garçon/inclusion / relation aux parents	8																												X	X		X							
Total SEMESTRE 1		30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste des UE du Semestre 2	UE4. Concevoir, évaluer, mettre en oeuvre des situations d'enseignement-apprentissage en français en milieu plurilingue.	14															X	X	X	X																				
	UE5. S'approprier le contexte d'exercice du métier (2) Développement de l'enfant (affectif, cognitif, développement langagier chez l'enfant bilingue/plurilingue) Courants pédagogiques (behaviorisme, socio-constructivisme, pédagogie Montessori, enseignement explicite...)	6																												X	X									
	UE6. - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés issus de la recherche en éducation. Réalisation d'une revue de la littérature scientifique sur une problématique professionnelle	10			X	X	X	X	X																															
Total SEMESTRE 2		30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 3	UE7. S'engager dans une démarche de développement professionnel Méthodologie de la recherche Mise en oeuvre d'une recherche en éducation	12																																		X	X	X	X	
	UE8. Elaborer et mettre en oeuvre une pratique réflexive intégrant la question de la polyvalence et visant l'analyse de l'activité cognitive des élèves Apports scientifiques sur les questions de plurilinguisme et d'interculturalité. Production/analyse de séances à partir de ces focales.	9																			X	X	X	X	X															
	UE9. Produire, diffuser et valoriser des ressources d'enseignement pour un public plurilingue. Production collective d'outils à destination de l'enseignement à destination d'un public plurilingue. Présentation de ces outils à la communauté des EFE	9																									X	X	X											
Total SEMESTRE 3		30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 4	UE10. Mettre en oeuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances. Rédaction d'un mémoire de recherche soutenance.	15								X	X																													
	UE11. Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques	10	X	X																																				
	UE12. Anglais pour l'enseignant	5										X																												
Total SEMESTRE 4		30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DIPLOME		120																																						

* Annexe : Clef de lecture pour le référencement des blocs de compétences

Domaine(s) :	SHS	Champs :	Champs 4 : Education, Formation, Interventions sociales	Intitulé mention/spécialité:	MEEF Pratiques et ingénierie de formation
Type diplôme :	Master	Composante :	INSPE	Intitulé parcours diplômant :	Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » Mission Laïque Française (MLF) - 1er degré

Tableau de l'équipe pédagogique							
Noms et Prénoms de l'intervenant	Corps et grade	Section CNU ou discipline d'agrégation	Pour les enseignants permanents: Composante d'appartenance	Pour les intervenants extérieurs	Nombre d'heures prévues	Unité d'enseignement d'intervention	Eventuelles responsabilités particulières dans le pilotage de la formation
				Domaine/Fonction			
KOLLY Bérengère	MCF	70	Inspé		35h	UE2 (15h), UE3 (5h), UE5 (15h)	pilote
LOPES MACEDO Silvia	MCF	70	Inspé		30h	UE2 (15h), UE3 (15h)	
LAVENKA Aurore	PREC		Inspé		25h	UE1	
CAMUSSON Céline	ATER	19	Inspé		25h	UE1	
VIRIOT-GOELDEL Caroline	PU	70	Inspé		10h	UE1	
BRUGIER Fabien	PESPE mathématiques		Inspé		A déterminer	UE4	
HOROKS Julie	PU	26	Inspé		A déterminer	UE4	
FERNANDEZ Jonathan	MCF	16	Inspé		15h	UE5	
MONGEARD Laetitia	MCF	23	Inspé		15h	UE6	
PU recruté prochainement	PU	71 ?	Inspé		25h	UE3 (10h), UE6 (15h)	

2024/2025

Projet de Diplôme en Partenariat en France

Préambule

La convention définira l'ensemble des éléments pédagogiques et organisationnels du programme et fera apparaître notamment :

- le ou les responsables du programme au sein de chaque établissement partenaire et leur rôle ;
- les modalités de formation et de constitution des équipes pédagogiques ;
- les modalités de recrutement et de sélection des étudiants (niveau et diplômes prérequis pour l'éligibilité au partenariat, niveau en langues exigé, procédure de sélection et définition des instances ou référents compétents en la matière...);
- l'effectif étudiant visé ;
- les modalités d'inscription des étudiants précisant les droits et frais de formation à acquitter ;
- les modalités de délivrance de la formation : maquettes d'enseignement, langue(s) d'enseignement, accompagnement matériel, pédagogique et linguistique des étudiants et, s'il y a lieu, alternance des périodes de formation chez chacun des partenaires ;
- la constitution des jurys de diplômes et les modalités de contrôle et d'évaluation des connaissances et des compétences acquises ;
- le mode de délivrance des diplômes et le cas échéant d'attribution des crédits européens ;
- les modalités d'évaluation de la formation ;
- les moyens financiers, humains, matériels et organisationnels mis à disposition par chaque établissement partenaire; les modalités de prise en charge financière des missions des personnels ; l'organisation matérielle et le suivi du programme.

Dates et avis des Instances compétentes

Conseil de la composante :  **Impérativement joindre le relevé de décisions afférent**

Date : 03 AVRIL 2025

Avis :

Fiche d'identité

Fiche d'identité	
Niveau diplôme :	☐ Licence ☐ Licence Professionnelle ☐ BUT ☒ Master
Niveau du cycle (hors LP) :	☐ L1/BUT1 ☐ L2/BUT2 ☐ L3/BUT3 ou LP ☒ M1 ☒ M2
Nom de l'Etablissement partenaire :	AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)
☒ Projet d'une seule composante Indiquer la composante/UFR porteuse : - INSPE	☐ Projet inter-composante Indiquer les composantes/UFR co-porteuses <u>ou</u> associées : - -
Intitulé du parcours diplômant :	Master Enseigner la Physique- Chimie dans un établissement français à l'étranger - AEFE
Libellé de la mention d'appartenance : (Cf Arrêtés d'accréditation en vigueur)	MEEF Pratiques et ingénierie de la formation
Co-accréditation de la mention :	☒ Non ☐ Oui, préciser établissement :
Secteur disciplinaire SISE : Voir tableau lien ICI	06 - 34
Champs de formation : ☐ Champ 1 : Sciences, Ingénierie, Technologies ☐ Champ 2 : Santé ☐ Champ 3 : Humanités, Cultures, Sociétés ☒ Champ 4 : Education, Formation, Interventions sociales ☐ Champ 5 : Villes, Transports et Territoires ☐ Champ 6 : Economie et Management ☐ Champ 7 : Etudes juridiques, politiques et échanges internationaux	
Domaine :	☐ ALL ☐ DEG ☒ SHS ☒ STS
Année universitaire d'ouverture souhaitée :	2025-2026
Site(s)/Campus de formation :	distanciel
Durée souhaitée de la convention :	2 ans renouvelable pour 3 cohortes

Contacts		
Responsable (s) du projet	UPEC	Etablissement partenaire
Nom et prénom :	Sophie Canac	Julie MICHARD
Fonction :	MCF	Chargée des partenariats pour la diplomation et la certification des personnels de l'EFE
Composante :	INSPE	Bureau de la formation et de l'innovation Direction de l'Enseignement, de l'Orientatation et de la Formation (DEOF)
Courriel :	sophie.canac@u-pec.fr	julie.michard@diplomatie.gouv.fr
Téléphone :	0676688844	33 (0)1 53 69 35 29

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation		→ éléments à mettre en avant en CFVU		
Brève présentation : <i>Présenter le projet en quelques lignes</i>	Formation construite sur la base du MEEF 2nd degré parcours P-C, à la demande de l'AEFE (agence...), pour la maîtrise de leurs personnels enseignants en local (établissements français à l'étranger).			
Historique de coopération : <i>Préexistence d'un accord cadre Rencontre lors d'appel à projet ?</i>	Convention entre le réseau des INSPE et l'AEFE depuis de nombreuses années. Réponse à un appel à projet lancé par l'AEFE au réseau des INSPE fin 2024. L'AEFE a retenu notre proposition en mars 2025.			
Motivation de votre demande : <i>En quoi le projet s'inscrit-il dans la stratégie de l'UPEC ?</i>	Il s'agit d'un parcours MEEF répondant à un appel à projet.			
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	Usagers : S'appuie sur l'expérience de l'INSPE et valorisation diplômante pour les professionnels en poste UPEC : développement de notre visibilité à l'international.			
Estimation des effectifs :	court terme 20	moyen terme 20	long terme 20	
2- Public et modalités de recrutement				
Nombre d'étudiants maximum par année universitaire :	24			
Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	☐ Bac ☐ Bac+1 ☐ Bac+2 ☒ Bac+3 ☐ Bac+4 ☐ Bac+5			
Modalités et critères de recrutement : <i>(nomination, niveau de langue, tests, entretiens...)</i>	Recrutement effectué par l'AEFE en fonction de leurs propres critères.			

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1. Organisation des enseignements et stage	
Localisation de la formation :	Distanciel avec 2 regroupements de 1 semaine chacun en local.
Durée de la formation : <i>(en mois ou année)</i>	2 ans
Période de formation : <i>(dates précises)</i>	- Début : octobre - Fin : juillet
Volumes horaires de la formation	
Volume horaire global par inscrit : <i>(présentiel, E-learning et stage compris)</i>	400

Volume horaire présentiel par inscrit :	60
Volume horaire distanciel par inscrit :	340
Volume horaire de l'éventuel stage : (« NA » si aucun stage n'est prévu et passer à « Mémoire et soutenance »)	Pas de stage au sens propre du terme car ce sont des professionnels en poste qui travaillent.
Organisation de l'éventuel stage – obligatoire en Master <i>(cf. loi du 10 juillet 2014, le stage est obligatoire en vue d'obtenir un diplôme ou une certification. Il est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement)</i>	
Type d'enseignement :	☐ Obligatoire ☐ Facultatif
Nom et statut de la ou des personnes responsables de la coordination des stages :	
Durée du stage : (en jours, semaines ou mois)	
Pays de réalisation du stage : (préciser les possibilités)	
Type de stage : (milieu universitaire, entreprise, etc...)	
Nom et statut de la ou des personnes évaluant le stage	- -
Mémoire et soutenance	
Mémoire : <i>Si oui, préciser la/les langue(s) de rédaction</i>	☒ Oui –en français ☐ Non
Soutenance :	☒ Oui ☐ Non
Si oui, dans quelle établissement devra-t-elle avoir lieu ?	A distance à partir de la plateforme de formation
Date(s) / périodes d'examens prévue(s):	1 ^{er} semestre : février 2 nd semestre : juillet

2. Encadrement pédagogique assuré par l'UPEC

Nom	Prénom	Statut	Charge d'enseignement (en HeTD)
Blum	Joëlle	PRAG temps plein	10
Canac	Sophie	MCF temps plein	30
Didelot	Elisabeth	PRAG temps plein	52,5
Dukan	François	PRAG temps partagé	60
Journet	Emilie	MCF temps plein	52,5
Levrel	Lucas	MCF temps plein	52,5
Martinez	Luz	MCF temps plein	30
Renard	Estelle	PU temps plein	52,5
Sibut	Guillaume	PRCE temps partagé	60

3. Répartition des enseignements (en heure d'enseignement)

Statut des intervenants	En présentiel	En distanciel
Enseignants-chercheurs permanents de l'Upec	45	172,5
Enseignants permanents de l'Upec	15	167,5
Vacataires de l'Upec		
Enseignants-chercheurs permanents du partenaire		
Enseignants permanents du partenaire		
Vacataires du partenaire		

4. Composition du jury de délivrance du diplôme (au moins trois personnes titulaires)

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Canac	Sophie	INSPE	Présidente
Levrel	Lucas	INSPE	Membre
Renard	Estelle	INSPE	Membre
Sibut	Guillaume	INSPE	Membre

5. Conseil pédagogique et/ou Conseil de perfectionnement

Missions : assurer le suivi des étudiant(e)s pendant et après la formation, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Blum	Joëlle	Inspé	Membre
Canac	Sophie	Inspé	Présidente
Didelot	Elisabeth	Inspé	Membre
Dukan	François	Inspé	Membre
Journet	Emilie	Inspé	Membre
Levrel	Lucas	Inspé	Membre
Martinez	Luz	Inspé	Membre
Renard	Estelle	Inspé	Membre
Sibut	Guillaume	Inspé	Membre
Avril	Jean Pierre	AEFE	Membre
Michard	Julie	AEFE	Membre
Huchette	Michael	Inspé	Membre
Seurrat	Aude	Inspé	Membre
Etudiant 1			Membre
Etudiant 2			Membre

III. Montage et dispositifs financiers

Effectifs attendus par promotion		
Seuil d'ouverture envisagé	Fourchette d'effectifs attendus	Effectif maximum
- 15	- 15 à 20	- 24

Année concernée	Charges d'enseignement (en HeTD)		Charges administratives de l'équipe pédagogique (RNA/PRP/PCA/RIPEC en HeTD)	
	FI	FC	FI	FC
Année 1		- 210		- 4HeTD/etudiant + 10 HeTD RNA
Année 2		- 190		- 4HeTD/etudiant + 6 HeTD RNA
Année 3				

Intitulé	Quantité	Par unité	TOTAL
DEPENSES			
Déplacements			
Transport €			
Frais de vie - € x nombre de jours			
Frais divers (déplacements locaux...) €			
Enseignements			
Coût complet Enseignements	15	394,40	5916
Frais de gestion UPEC - composante			
Gestion administrative UPEC			
Gestion administrative composante	15	115,66	1735
Total dépenses			
RECETTES			
Droits d'inscription global par usager	15	5500	82500
Subventions			
Total recettes			82500
Budget total (dépenses – recettes)			

Eléments financiers	
Charges enseignements totalement supportées par l'UPEC : <i>(ou financement partagé avec partenaire par exemple)</i>	☐ Oui, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation ☒ Non, préciser : l'AEFE 
Charges de logistique administrative :	Charges de logistique administrative supportées par : ☐ UPEC ☐ UPEC et partenaire → Préciser et intégrer dans l'annexe financière :  ☒ Partenaire → Préciser et intégrer dans l'annexe financière : l'AEFE 
	Eventuelles charges RNA/Pilotage, à détailler : 16 heures 
	Eventuelles heures d'encadrement hors MCC, à détailler : 8 heures par étudiant pour le cycle complet (M1+M2) soit 4 heures par an. 
	Autres charges, à détailler : Charges administratives à hauteur de 10% des charges d'enseignement.
Ressources : <i>(Taxe d'apprentissage, subventions diverses : préciser et étoffer)</i>	
Coût de la formation supportée par l'étudiant au profit du partenaire :	
Autres informations :	L'AEFE prend en charge le coût du parcours pour chacun des stagiaires qu'elle recrute. Sur un effectif de 15 minimum, le parcours est bénéficiaire. CF Annexe financière.

 **Nom et signature de l'administratrice provisoire :**

Sophie RENAUT mars 2025

01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES	63	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE
20	THEOLOGIE (pour les instituts catholiques uniquement)	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE
40	VETERINAIRE	80	VETERINAIRE

Annexe financière Parcours diplômant			Campagne 2024/2025 pour la rentrée 2025
	Cellules en gris clair à renseigner par vos soins	Zone de texte	Y indiquer vos éventuels commentaires
	Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte grisé	Texte modifiable si nécessaire
Composante :	INSPE	Niveau de la formation :	Master
Mention (cf arrêté d'accréditation UPEC) :	MEEF Pratiques et ingénierie de la formation	Modalités de formation (FI/FA/FC/CP) :	FC
Parcours diplômant :	Enseigner la Physique- Chimie dans un établissement français à l'étranger	Responsable du parcours-type :	Sophie Canac

1. Charges d'enseignement supportées par l'UPEC (cf. Maquette Word et grille M3C)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)			60,00	340,00
Contractuel UPEC				
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique				
Vacataires extérieurs hors fonction publique				
Nombre de groupes			1	1
Rappel heures totales par étudiant (cf grille M3C)	400,00	Zone de texte		
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	400,00			
Coût total correspondant (euros) :	17 357 €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Zone de texte	Heures totales : 0,00
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-		
Coût total correspondant (euros) :	0 €		

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Evaluer tous les coûts indirects induits par la formation ou le partenariat et supportés par l'UFR ou les services

Evaluer tous les coûts indirects induits par la formation ou le partenariat et supportés par l'URR ou les services				
Fournitures et consommables	- €	Zone de texte		
Acquisition de matériels spécifiques	- €			
Frais de déplacements	- €			
Frais de documentation	- €			
Locations de matériels	- €			
Reprographie	- €			
Locations sur des sites extérieurs	- €			
Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :		Nbre d'heure	Coût	administrative : 10% des charges d'enseignement soit 1735
RNA/Pilotage formation		16,00	696,00 €	
Heures d'encadrement mémoire hors M3C		120,00	5 220,00 €	
Bourses de mobilité			- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :			- €	
Autres charges pédagogiques (secrétariat, technicien, IGE,...)			1 735,00 €	
Coût total correspondant (euros) :		7 651 €		

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	17 357 €	0 €	7 651 €
Total charges :	25 008 €		

5. Ressources et montant perçus

Niveau de la formation :	Master	CVEC	Droits spécifiques FC / FA	Droits nationaux	Droits totaux par usager	Total perçu	Zone de texte
Formation initiale :	Effectifs						
- Inscription simple		103,00 €	NC	250,00 €	353,00 €	- €	
- Double inscription		NC	NC	164,00 €	164,00 €	- €	
- NPEC (FA)			- €	NC	- €	- €	
Formation continue :							
- Financement par l'employeur	15	NC	5 250,00 €	250,00 €	250,00 €	82 500,00 €	
- Financement par le stagiaire			- €	250,00 €	250,00 €	- €	
- Financement par d'autres organismes			- €	250,00 €	250,00 €	- €	

Autres ressources :

Autres ressources :						
Taxe d'apprentissage:		- €		Subventions (à préciser):		- €
Autres (détailler) :						- €
						- €
Total "autres ressources":		0 €				
		82 500 €	← Ressources totales			
Total des ressources :		55 125 €	← dont pour la composante			
		27 375 €	← pour l'établissement			
Estimation du résultat pour la composante :		30 118 €				

Zone de texte

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :
03 avril 2025		

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

ENTRE D'UNE PART,

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

N°SIRET du siège : 199 411 117 00013

61 avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil cedex

Représentée par Monsieur **Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**, Président

Pour sa composante,

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Créteil (INSPÉ),

N°SIRET : 199 411 117 00815

rue Jean Macé - 94380 Bonneuil-sur-Marne

Représenté par Madame **Sophie RENAUT**, Administratrice provisoire

Ci-après dénommé « Inspé »,

ET D'AUTRE PART,

L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Etablissement public national à caractère administratif créé le 6 juillet 1990

23, place de Catalogne 75014 Paris

Représentée par **Claudia SCHERER-EFFOSSE**, Directrice Générale,

Ci-après dénommée « AEFE »,

L'Inspé et l'AEFE pouvant être conjointement désignées par « les Parties » ou individuellement par « la Partie ».

Préambule

Le **6 juillet 1990** était promulguée la loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Cet établissement public national à caractère administratif était alors placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération, pour exercer une mission d'intérêt général dans le registre de l'enseignement français à l'étranger. L'Agence est désormais **sous la tutelle unique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, plus précisément de la direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique

Les services centraux de l'AEFE se situent à Paris et à Nantes.

L'inscrivant dans le cadre d'un **élan ambitieux pour la langue française et le plurilinguisme**, le président de la République a fixé en 2018 un objectif de **doublement des effectifs d'élèves à l'horizon 2030**. Pour atteindre ce « Cap 2030 », un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger a été présenté en 2019 par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministre de l'Éducation nationale et le ministre délégué à la francophonie de l'époque.

Désignée comme « colonne vertébrale » du réseau d'enseignement français à l'étranger, l'AEFE est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de ce plan de développement. Le rôle de pilotage de l'AEFE se trouve donc conforté et nombre des chantiers qu'elle a ouverts, au bénéfice notamment de **l'inclusion, de la formation des personnels ou de l'innovation pédagogique, sont inscrits dans la loi et reconnus comme missions de l'opérateur depuis 2022.**

L'article L452-2 du Code de l'éducation, modifié par la **loi n°2022-272 du 28 février 2022**, précise les missions de l'AEFE.

Article 1 — Objet

La présente convention cadre a pour objet de fixer les modalités de la coopération entre l'Inspé et l'AEFE, et les rôles respectifs des partenaires dans l'organisation du Master mention Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) ~~second degré~~ parcours-type Physique-Chimie dans un établissement français à l'étranger - AEFE (hors préparation concours).

Article 2 — Etablissements concernés

Les établissements appartenant au réseau AEFE sont concernés par cette convention.

Article 3 — Organisation de la formation

Les modules de formation, dont les contenus seront annexés à la présente convention, s'inscriront dans une temporalité permettant un développement professionnel du stagiaire sur la durée de l'action de formation.

Les stagiaires seront inscrits en formation à l'Inspé. Les actions de formation proposées permettront la délivrance d'un diplôme de Master MEEF Physique-Chimie. L'Inspé s'engage à nommer un référent pour coordonner le dispositif.

Article 4 — Engagement des parties

L'Inspé s'engage à proposer un dispositif de formation :

- sur 2 années consécutives pour un équivalent horaire de 400 heures (360 heures en distanciel et 60 heures en présentiel en 2 périodes de regroupement de 30 heures chacune en locale ou sur zone), détaillé en annexe 2 à la présente convention ;
- avec accès à la plateforme de formation de l'UPEC-INSPE pour les enseignements dispensés en distanciel
- centré autour des compétences professionnelles en place, à développer et en jeu, corrélés au parcours objet de cette convention ;
- encadré par un tuteur par étudiant à hauteur de 8 heures pour l'action de formation et qui travaille avec un tuteur ou un référent sur site ;
- coordonné par un coordonnateur du parcours.

Enfin, l'Inspé s'engage à assurer le suivi administratif des stagiaires (gestion des inscriptions administratives, délivrance des diplômes) et à communiquer toutes les informations utiles au référent de l'AEFE pour chacun des réseaux ou établissement.

L'AEFE s'engage à ce que les membres de son personnel :

- assurent la coordination des actions de formation au sein d'un même réseau géographique ;
- assurent d'éventuelles visites en activité par stagiaire ;
- communiquent les informations nécessaires à l'inscription des stagiaires ;
- organisent et prennent en charges les frais des 2 regroupements en local pour un équivalent de 60 heures de TP y compris frais de transport, d'hébergement et de restauration des formateurs Inspé nécessaires ;
- mettent à disposition les moyens nécessaires au bon déroulement des regroupements (salles de classe et/ou laboratoires avec matériels nécessaires aux TP) ;
- accompagnent les candidats nécessitant une demande de VAPP auprès de l'UPEC (récupération et transmission des documents nécessaires à la constitution du dossier), ainsi que leur prise en charge financière ;
- s'assurent que tous les candidats bénéficient d'une couverture de type « protection civile », en particulier pour les séances en regroupement ;
- s'assurent que les candidats bénéficient d'une connexion interne adéquate et d'un ensemble d'outils informatiques (ordinateurs, caméra, casque permettant de suivre correctement les enseignements en distanciel et d'y interagir.

Article 5 — Modalités financières

Les modalités financières de cette coopération sont détaillées en annexe 1 à la présente convention pour l'année 2025-2026 puis chaque année par avenant à cette convention.

Article 6 — Autres actions de formation

Dans le cadre de la présente convention, des actions complémentaires de formation de formateurs ou de tuteurs en présentiel pourront être organisées. Elles feront l'objet d'un avenant.

Article 7 — Suivi de la convention

La présente convention fera l'objet d'un bilan annuel des actions et des perspectives d'évolution et servira de base au processus d'échanges et de compensation entre les partenaires. Elle donnera lieu à des réunions bilan entre l'AEFE et l'Inspé.

Article 8 — Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2025-2026. À l'issue du bilan annuel, elle sera renouvelée tacitement pour une nouvelle année universitaire, sauf décision contraire de l'une des parties. Cette convention ne pourra excéder une durée de cinq ans. À l'issue de chaque année universitaire, chacune des parties peut décider de ne pas reconduire la convention pour l'année suivante. La notification de l'autre partie se fera au plus tard le 15 juillet de l'année en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 — RGPD

L'Inspé est responsable des données personnelles qu'elle collecte dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Elle détermine les finalités et les moyens de traitement et sera seule responsable du traitement des données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 10 — Résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la convention par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 11 — Litige

La présente convention est régie par la loi française.

Les parties s'engagent à trouver une solution amiable à leur différend préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Tout litige se rapportant à la présente convention et qui n'aura pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre les parties sera porté devant le tribunal administratif compétent.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux de 7 pages, à Bonneuil sur Marne, le 12 mars 2025.

Pour l'AEFE Claudia SCHERER-EFFOSSE Directrice générale Date :	Pour l'Inspé de l'académie de Créteil Sophie RENAUT Administratrice provisoire Date :
Pour l'Université Paris-Est Créteil Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ Président Date :	

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE
MASTER MEEF SECOND DEGRÉ PHYSIQUE-CHIMIE (hors préparation concours)**

Annexe 1 — Modalités financières pour la première et deuxième année de master

Pour 3 cohortes à compter de 2025-2026 :

Pour 1 groupe de 10 à 15 étudiants	
Droits d'inscription universitaire par étudiant*	250€
Tarif de la formation par étudiant	5250€
Coût total de la formation par étudiant	5500€

Pour 1 groupe de 16 à 25 étudiants	
Droits d'inscription universitaire par étudiant*	250€
Tarif de la formation par étudiant	4250€
Coût total de la formation par étudiant	4500€

*basés sur les tarifs 2024-2025, susceptibles d'être modifiés selon la législation en vigueur.

Facturation

L'Inspé facture le coût total de la formation à l'AEFE.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE
MASTER MEEF SECOND DEGRÉ PHYSIQUE-CHIMIE (hors préparation concours)**

Annexe 2 — Maquette pédagogique et évaluations

				Heures étudiants			MCC				
				ECTS	Cours / TD	TP ¹	CC écrit	CC oral	CC TP	2 ^e s. CC écrit	2 ^e s. oral
S 1	UE 1	1.1	Construction du socle commun disciplinaire : la physique pour enseigner	10	30		100			100	
		1.2	Construction du socle commun disciplinaire : la chimie pour enseigner	10	30		100			100	
	UE 2	2.1	Être enseignant dans une institution, un territoire et un établissement (cadre plurilingue) – Le système éducatif français	4	25		100			100	
		2.2 ²	Langue vivante étrangère	2			100			100	
	UE 3	4	Recherche : principaux résultats de la recherche en didactique de la physique et de la chimie - Analyse des conceptions des élèves	4	20		100			100	
S 2	UE 4	5.1	Consolidation du socle de connaissances disciplinaires : la physique pour enseigner	10	15	15	70		30	100	
		5.2	Consolidation du socle de connaissances disciplinaires : la chimie pour enseigner	10	15	15	70		30	100	
	UE 5	6,1	Être enseignant dans une institution, un territoire et un établissement (cadre plurilingue) - Laïcité	4	25		100			100	
		6,2 ³	Langue vivante étrangère	2			100			100	
	UE 6	8	Recherche : principaux résultats de la recherche en didactique de la physique et de la chimie - Analyse de situations professionnelles – Rendu d'une note de recherche	4	20		70	30		70	30

¹ Les séances de travaux pratiques se dérouleront en présentiel au cours du regroupement prévu chaque année

² Entièrement dispensée par VAPP

³ Entièrement dispensée par VAPP

S 3	UE 7	9.1	Approfondissement du socle de connaissances disciplinaires : la physique pour enseigner	8	30		100			100	
		9.2	Approfondissement du socle de connaissances disciplinaires : la chimie pour enseigner	8	30		100			100	
	UE 8	11	Stratégies d'enseignement en physique et chimie : enseignement efficace et évaluation Égalité filles-garçons, femmes-hommes	10	40		70	30		70	30
	UE 9	12	Recherche : construction d'une problématique et réalisation d'une expérimentation en lien avec l'enseignement et l'apprentissage de la physique et de la chimie	4	10		70	30		70	30
S 4	UE 10	13.1	Approfondissement du socle de connaissances disciplinaires : la physique pour enseigner	4	0	15			100		100
		13.2	Approfondissement du socle de connaissances disciplinaires : la chimie pour enseigner	4	0	15			100		100
	UE 11	15	Stratégies d'enseignement en physique et chimie : comprendre et prendre en compte la diversité des élèves et des besoins éducatifs particuliers – École inclusive	10	40		70	30		70	30
	UE 12	16	Recherche : rédaction et soutenance du mémoire	12	10		70	30		70	30

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL**

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'INSTITUT

3 AVRIL 2025

Visa :

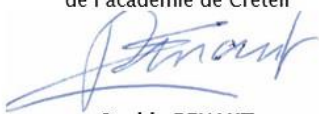
- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Institut, dénommé INSPÉ,
- Vu les documents présentés au Conseil.

Le Conseil de l'Inspé a :

- Adopté à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 13 février 2024.
- Adopté à l'unanimité les propositions relatives à plusieurs parcours de la mention Pratique et ingénierie de la formation (PIF) :
 - création du parcours physique-chimie en partenariat avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).
 - ouverture du Master « Éduquer au développement durable : former à transformer les pratiques » à l'apprentissage.
- Adopté à l'unanimité la campagne d'emploi BIATSS 2025-2026.
- Adopté avec sept (7) votes contre et une (1) abstention le budget rectificatif 2025.
- Adopté à l'unanimité les sorties d'inventaire du site de Saint-Denis.

État des présences :

29 membres
5 représentés
20 présents total

VAL DE MARNE
L'administratrice provisoire de l'INSPE
de l'académie de Créteil

Sophie RENAUT

A compléter par le demandeur

UFR / Composante : INSPE

Responsable pédagogique porteur du projet :

Nom/ prénom : SEURRAT DE LA BOULAYE Aude, DE SUREMAIN Marie-Albane, GOEME Philippe,

Fonction : Seurrat Aude, PU SIC INSPE, de Suremain Marie-Albane MCF Histoire INSPE, Goeme Philippe PRCE SES INSPE

Tel /mail : aude.seurrat@u-pec.fr (contact principal pour le CFA) 0613410457

philippe.goeme@u-pec.fr

marie-albane.desuremain@u-pec.fr

06 22 51 74 76

Responsable administratif :

Nom/ prénom : CHERIFI Nathalie

Tel /mail : nathalie.cherifi@u-pec.fr

Responsable scolarité :

Nom/ prénom : Bage Arlette

Tel /mail : bage@u-pec.fr

01 49 56 37 31

Intitulé complet de la formation envisagée :

Mention : MEEF Pratiques et ingénierie de formation

Parcours-type/spécialité : Eduquer au développement durable : former à transformer les pratiques

Niveau (L, BUT, M) : M

Années dans le niveau du cycle : 2^{ème} année

Cette formation est-elle co-portée par plusieurs composantes ? NON

Cette formation implique-t-elle un partenariat externe à l'UPEC ? NON

Si Oui, nom et apports du partenaire dans le projet :

Date souhaitée d'ouverture : septembre 2025

La formation est-elle d'ores et déjà ouverte à la FI ? : Oui – précisez le numéro RNCP : 38152

La formation est-elle d'ores et déjà ouverte à la FC ? Oui – précisez le numéro RNCP : 38152

Modalité FA ou FC (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : FA – contrat d'apprentissage

Effectifs prévus : 15

Lors de l'ouverture de la formation en apprentissage est-il prévu d'ouvrir un groupe dédié uniquement à l'apprentissage ou un groupe mixte Fi/FA ? : groupe mixte FI/FA

Durée de la formation : 12 mois

Nombre d'heures : 408 h (268h cours maquette MEEF EDD et 140 h TP pour alternants)

Rythme d'alternance envisagé : Travaux pratiques (140 h) et travail en asynchrone le jeudi, cours (à distance) le vendredi et certains samedis matin

Métiers visés : Formateurs (dans les collectivités territoriales, associations, entreprises) spécialisés dans la transition écologique et solidaire (TES)

Intérêt du projet par rapport à l'offre de formation en alternance de l'UPEC (indiquer un court argumentaire) : : L'Inspé n'a pas encore de parcours en alternance. L'ouverture de ce Master à la voie d'apprentissage est très logique car il n'existe pas à l'heure actuelle en France de Master en apprentissage spécialisé dans la formation de formateurs à la transition écologique et solidaire. Les obligations croissantes des entreprises et des institutions sur ces questions font que le besoin de formateurs spécialistes des questions de TSE est grandissant. Les fondations liées à la transition écologiques et grandes entreprises ou collectivités sont susceptibles d'être intéressées par cette modalité de formation en apprentissage.

Existe-t-il des formations en alternance comparables à votre projet dans d'autres universités d'Ile de France/au niveau national ? : (Si oui, Précisez lesquelles) NON

Les universités franciliennes proposant cette formation en alternance sont :

En dehors de l'Ile-de-France, cette formation est proposée par :

Le CFA de l'UPEC comme CFA de rattachement est à privilégier.

CFA de rattachement souhaité :

- UPEC.CFA : OUI
- Si un autre CFA de rattachement est envisagé décrire en quelques lignes un argumentaire en faveur de cet autre CFA :

Date et avis du conseil de Gestion de la composante : Avis favorable du 3 avril 2025

Avis COF : Favorable